

L'AVENTURE DU PROJEG

UNE DÉCENNIE AU COEUR DES CHANGEMENTS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE GUINÉENNE



SE CONCERTER
POUR RELEVER ENSEMBLE
LES DÉFIS DE LA GUINÉE

Retrouvez la version web de ce document sur le site
d'Aide et Action, rubrique Publications.

***In memoriam Naby Diakité, Thierno Diaouné, Ibrahima Fofana
et Mamadou Mansaré, qui ont tant marqué l'histoire du
mouvement social guinéen, et nous ont quittés trop tôt.***

Cette aventure est avant tout celle des 700 organisations, guinéennes et françaises, de leurs membres et de leurs militants, qui ont initié et porté la dynamique du PCPA Guinée. Celui-ci n'aurait pu voir le jour et se déployer pendant 12 années sans l'association Aide et Action, qui a endossé le rôle difficile du « chef de file ». Tout en assumant la responsabilité technique et financière du programme, elle a accepté de laisser aux organisations membres une très grande latitude dans le pilotage et la mise œuvre du PROJEG.

Le soutien de Yamori Condé, secrétaire général du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, membre actif du comité de pilotage, d'Ibrahima Barry, alors secrétaire général du ministère de la Jeunesse et l'Emploi des Jeunes, d'Émilie Aberlen et d'Isabelle Brossas de l'Agence française de développement, a été déterminant. Ils ont permis de concrétiser l'ambition du dialogue avec les pouvoirs publics, en Guinée et en France.

Rien n'aurait été possible sans l'engagement de l'équipe permanente, par laquelle sont passés Boubacar Bah « Azoka », Boubacar Bailo Barry, Thierno Ciré Barry, Aboubacar Camara « Fotedy », Nfamara Camara « Jean Petit », Mahmoud Condé, Ibrahima Sona Diallo, Mariama Diallo, Mady Diawando, Djené-Madé Fofana, Alain Kolié, Cheikhna Konaté, Gabriel Ouendono, Cheick Mohamed Touré, Boubacar Sow, Souleymane Sow et Yaya Sylla. Elles et ils ont été, au quotidien, les artisans des petites et grandes réalisations du PROJEG.

Des volontaires ou stagiaires, Arnaud Chary, Marion Dubois, Simon Quet, Chloé McWeeny et Anne-Sophie Rambaud, sont venus leur prêter main forte, dans des conditions parfois difficiles. Leur aide fut précieuse.

Dans cette équipe, Moctar Diallo et Sonia Vinolas ont formé un extraordinaire duo qui s'est appliqué à mettre le projet en musique. Leurs personnalités, leur complémentarité, leur vision et leurs convictions ont été déterminantes. La réussite du PROJEG doit énormément à la façon dont ils ont orchestré l'ensemble, aux talents de médiateurs, d'animateurs et de facilitateurs qu'ils ont déployés – et à tant d'autres choses encore. Celles et ceux qui ont eu la chance de cheminer avec eux leur doivent beaucoup.

Table des matières

- 11 **AU COMMENCEMENT ÉTAIT UN SOULÈVEMENT**
2006 – 2008
- 15 **LE CNDD AU POUVOIR : LA GUINÉE REPLONGE DANS LES TÉNÈBRES**
2009
- 25 **LA TRANSITION : LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ÉPREUVE DU POUVOIR**
2010
- 31 **LES PREMIÈRES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES**
2010 – 2013
- 41 **L'IMPOSSIBLE STABILITÉ : LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR TOUS LES FRONTS**
2014 – 2019
- 53 **ET APRÈS LE PROJEG ?**

Le **Programme concerté de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéennes**, un nom un peu barbare résumé dans l'acronyme **PROJEG**, ferme ses portes après douze années d'existence. Douze années d'expérimentations, de mobilisations, de partenariats, de concertations ou d'oppositions, de plaidoyers, de transformations politiques et sociales. Douze années au cœur de la société civile guinéenne et de ses changements, douze années de transition politique et de transformation sociale au cours desquelles les acteurs du PROJEG ont joué un rôle essentiel. Douze années dont nous voudrions ici retracer quelques-uns des moments les plus forts.

Comment définir le PROJEG ? Chaque personne qui a participé ou côtoyé le programme, en donne sa définition, marquée par le moment où elle a croisé sa route, par la thématique sur laquelle elle est intervenue, ou par son niveau d'implication dans la gouvernance.

Il y a naturellement la définition officielle. Dans le jargon de la solidarité internationale, le PROJEG est un « **Programme concerté pluri-acteurs (PCPA)** ». Autrement dit, un programme de coopération innovant, initié par le ministère français des Affaires étrangères, dont l'objectif est **l'émergence de sociétés civiles organisées, en capacité de dialoguer avec les pouvoirs publics sur l'élaboration des politiques publiques**. Il y a, derrière cet objectif, la conviction que **l'implication des populations et de la société civile est une condition à l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités**. D'où le terme de « pluriacteurs » et cette idée d'un « jeu à quatre », d'une discussion entre sociétés civiles du sud, sociétés civiles du nord, pouvoirs publics du sud et pouvoirs publics du nord. Mais « les PCPA sont [aussi] des processus complexes, à géométrie variable [qui ont] évolué différemment en fonction des pays dans lesquels ils ont été mis en œuvre. »¹ Le PCPA Guinée n'est pas le PCPA Algérie ou le PCPA Roumanie. Et c'est bien l'intérêt de ces programmes, qui sont façonnés par les acteurs eux-mêmes.

Alors le PROJEG ? Lorsqu'on interroge les acteurs du PCPA Guinée, le mot qui revient le plus fréquemment est celui d'outil : le « PROJEG ne fait pas, il accompagne, il appuie les organisations qui font ». Pour Thierno Ciré Barry, qui a rejoint l'équipe du secrétariat exécutif en 2017, « les programmes de développement viennent souvent avec des outils, des méthodes ou des actions toutes faites. Ce qui distingue le PROJEG, c'est la *faire faire* et la *faire avec*. Ici, tout est co-construit avec les organisations ou les collectifs. »

1. Notamment *Mieux faire société ensemble : la contribution des Programmes Concertés Pluri-Acteurs à une rénovation du dialogue entre sociétés civiles et pouvoirs publics*, Document de capitalisation d'expériences, mai 2008.



Le PROJEG en quelques mots

Le premier objectif du PROJEG est de **faciliter la participation de la société civile et de la jeunesse guinéennes**, dans le cadre d'un partenariat pluri-acteurs, pour qu'**elles pèsent sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques**, afin que ces politiques contribuent à la paix, au développement durable et à la réduction des inégalités et de lapauvreté. Le PROJEG travaille en particulier sur :

- **L'évolution des politiques publiques** les plus stratégiques : environnement minier, gestion des ressources publiques et jeunesse ;
- La consolidation de la **démocratie** et de la **paix** pour favoriser le **débat public** et la mise en œuvre efficace des politiques publiques ;
- l'apaisement et la consolidation de l'unité nationale, **la défense des droits humains** et **la lutte contre l'impunité**, le renforcement de la **légitimité de la société civile**.

Dispositif :

- 1 **Assemblée Générale** ;
- 1 **Comité de pilotage**, dont les membres sont renouvelés par moitié chaque année ;
- 5 **collèges régionaux** (espaces de concertation régionaux pluri-acteurs société civile, élus, administration) ;
- 1 **secrétariat exécutif** chargé de la mise en œuvre des orientations et des décisions de la gouvernance ;
- 1 **fonds d'appui** pour soutenir les organisations ;
- 1 **ligne de réactivité** pour mettre en place des actions urgentes liées au contexte.

Le PROJEG, c'est aussi :

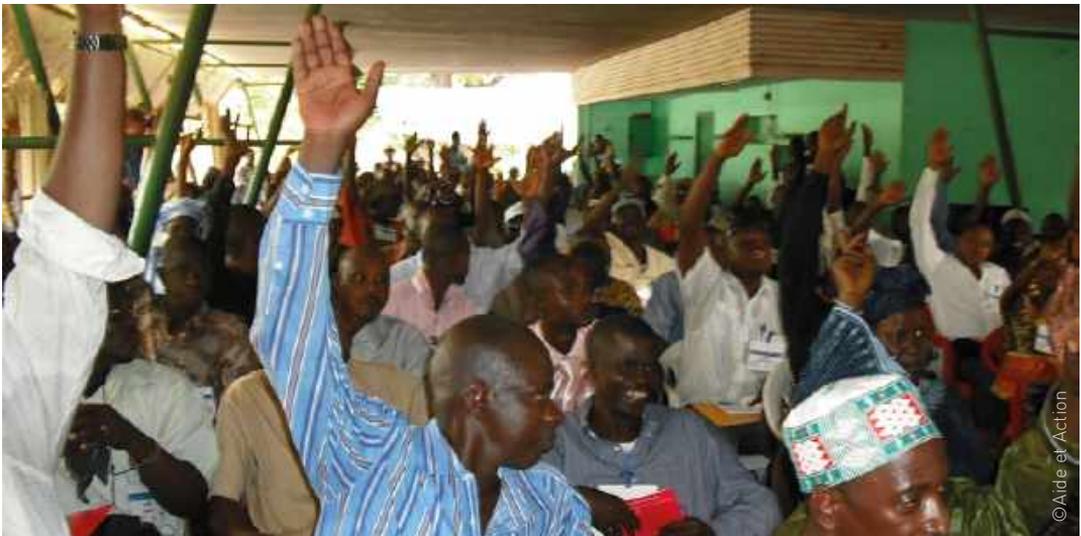
- **158 organisations membres** en Guinée et en France (associations locales, nationales, syndicats, plateformes thématiques, universités, défenseurs des droits de l'Homme, etc.) ;
- **Un budget d'1,3 million d'euros** par an, financé à 75% par l'Agence Française de Développement (AFD) et à 25% par Aide et Action et les organisations membres.

Le PROJEG est aussi un **processus**, dont les modalités d'intervention et les priorités ont évolué en fonction du contexte guinéen – particulièrement mouvementé sur la période ! – ou des évaluations réalisées au fil de son histoire. L'auteur d'une de ces évaluations le souligne : « une des grandes forces du PROJEG a été sa capacité à s'adapter, à réinventer en permanence ses façons de faire, à tenir compte d'une grande variété de regards extérieurs, tout en gardant sa vision et son ambition initiale ». Le programme a pour lui la **longue durée** – douze années ! – qui permet d'expérimenter, de capitaliser sur ses réussites ou ses échecs et d'approfondir les relations. Le temps long est véritablement celui de l'appropriation par les acteurs et d'une action structurante.

Le PROJEG est également un **bailleur de fonds**, puisqu'il finance des initiatives de la société civile, mais aussi et surtout un **espace de mobilisations** d'acteurs très différents (associations, syndicats, médias, universités, etc.) autour de thématiques communes. Au total, plus de 700 organisations ont ainsi participé et contribué, à un moment ou un autre, à sa dynamique. C'est également le lieu de **multiples apprentissages**, du travail en collectif, de la redevabilité ou de la démocratie associative.

Chaque personne interrogée le souligne, le PROJEG est aussi une extraordinaire aventure humaine. « Les barrières sont tombées », avec de belles rencontres, des figures inoubliables, le sentiment d'appartenance à un collectif, parfois des moments difficiles partagés. D'où, l'envie de raconter cette histoire.

Il aurait fallu bien plus qu'un livret pour relater toutes les actions soutenues, pour faire le récit de toutes les mobilisations locales ou nationales auxquelles il a contribué ou pour donner la parole aux centaines d'organisations qui ont cheminé avec lui. Nous espérons simplement que les quelques moments partagés dans les pages qui suivent donneront au lecteur l'envie de poursuivre l'engagement.



La République de Guinée en quelques dates

- ▶ **2 octobre 1958** : le pays accède à l'indépendance. Sékou Touré, figure de la lutte de décolonisation, devient le premier président de la République.
- ▶ **26 mars 1984** : mort de Sékou Touré, mise en place d'un gouvernement intérimaire.
- ▶ **3 avril 1984** : un coup d'État militaire porte au pouvoir le colonel Lansana Conté, proclamé président de la II^e République. Il sera réélu, en 1998 et 2003, à l'occasion d'élections présidentielles contestées par l'opposition.
- ▶ **23 décembre 1990** : adoption d'une nouvelle constitution, qui ouvre la voie au multipartisme.
- ▶ **Janvier – février 2007** : un mouvement de grève générale et des manifestations obtiennent la désignation d'un Premier ministre « de consensus », Lansana Kouyaté.
- ▶ **23 décembre 2008** : quelques heures après l'annonce de la mort du président Conté, une junte militaire porte le capitaine Moussa Dadis Camara au pouvoir.
- ▶ **28 septembre 2009** : sanglante répression d'un meeting de l'opposition guinéenne.
- ▶ **3 décembre 2009** : Moussa Dadis Camara est grièvement blessé et évacué pour être soigné au Maroc. Le général Sékouba Konaté, devient président par intérim.
- ▶ **15 janvier 2010** : un accord est conclu à Ouagadougou qui prévoit la constitution d'un gouvernement d'union nationale pour l'organisation d'élections présidentielles.
- ▶ **27 juin et 7 novembre 2010** : 1^{er} et 2nd tour des élections présidentielles qui voient la victoire d'Alpha Condé.
- ▶ **28 septembre 2013** : élections législatives.
- ▶ **Décembre 2013 – décembre 2015** : La Guinée est touchée par l'épidémie du virus Ébola.
- ▶ **11 octobre 2015** : élections présidentielles. Alpha Condé réélu dès le 1^{er} tour pour un second mandat.
- ▶ **4 février 2018** : 1^{ère} élections municipales.

Au commencement était un soulèvement

(2006 – 2008)

En 2006 déjà, plusieurs épisodes de grèves et des journées « villes mortes » avaient ponctué l'année et mis en lumière de profondes aspirations au changement. Début 2007, en quelques semaines, les multiples tensions sociales se sont agglomérées pour converger en un vaste soulèvement populaire. Un événement, anecdotique en apparence, a mis le feu aux poudres : mi-décembre, le Président guinéen Lansana Conté s'est rendu en personne à la prison de Conakry pour ordonner la libération de deux de ses proches, Mamadou Sylla et Fodé Soumah, accusés de détournement et de complicité de détournement de fonds publics. C'en est trop. Les deux principales centrales syndicales du pays, soutenues par le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG), appellent à la grève générale à compter du 10 janvier 2007. Le mouvement est massivement suivi, des dizaines de milliers de personnes descendent dans les rues de Conakry et des principales villes du pays. Il n'est pas question de communautés ou d'origines, le pays tout entier réclame le changement et le départ du Président. La réaction du pouvoir est d'une extrême violence : il décrète l'état de siège et l'armée, la police et la gendarmerie ouvrent le feu sur les manifestants. La répression, qui se poursuit jusqu'à la mi-février, fait des dizaines de morts et des milliers de blessés.² Mais la mobilisation ne faiblit pas et après six semaines de grèves, de manifestations et d'affrontements, le chef de l'État consent finalement à nommer un Premier ministre « de consensus » pour sortir de la crise.

Quand survient ce soulèvement, le « PCPA Guinée » est en gestation. Quelques années plus tôt, des acteurs associatifs guinéens ont convaincu les pouvoirs publics français, d'abord réticents, de la nécessité d'accompagner les organisations de la société civile pour éviter que le pays ne bascule dans le chaos comme, quelques années plus tôt, ses voisins libérien, sierra léonais ou ivoirien. S'engage alors une véritable co-construction du programme entre partenaires français et guinéens. Pour Alain Canonne, alors en charge du suivi de ces programmes pour le ministère français des Affaires étrangères, « il y avait au sein des organisations guinéennes, dès le départ, une conscience très aigüe de ce qu'était un PCPA et de ce que l'outil pouvait apporter. Et le PCPA Guinée s'est, tout de suite, projeté dans la perspective d'une transition politique à venir, dans l'après Lansana Conté ». Une « étude préalable », lancée mi-2006, a permis la réalisation d'une vaste enquête sur les organisations actives dans chaque région et un premier diagnostic de leurs besoins.

2. Human Rights Watch, *Mourir pour le changement. Les forces de sécurité guinéennes répondent par la brutalité et la répression à une grève générale*, avril 2007. www.hrw.org/sites/default/files/reports/guinea0407frwebwcover_0.pdf

Le soulèvement populaire vient renforcer la conviction des initiateurs sur le rôle que doit jouer la société civile dans cette nouvelle période. Ils élargissent les consultations aux organisations syndicales guinéennes et françaises. Surtout, les événements de janvier-février 2007 ont mis en lumière la profonde aspiration des jeunes au changement : ils sont massivement descendus dans les rues, ont fait entendre leurs voix de multiples façons – y compris parfois par la violence – et ont payé un très lourd tribut à la répression. La « jeunesse » constituera donc le premier axe thématique du programme, qui se trouve un nom : **le Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes – PROJEG.**

Au début de l'été 2007, le dossier de demande de co-financement est déposé par le « chef de file », l'association Aide et Action, auprès du ministère français des Affaires étrangères, qui lui apporte son soutien. Fin novembre, un atelier présidé par le Premier ministre de consensus, Lansana Kouyaté, marque le lancement officiel du programme et d'une « phase pilote » d'un an, qui permet le recrutement de l'équipe permanente du secrétariat exécutif, l'élaboration des procédures et le lancement des premiers appels à projet. Les instances de « gouvernance » se mettent en place, avec les premières Assemblées régionales – qui réunissent près de 240 représentant.e.s d'organisations de la société civile guinéenne –, la première Assemblée générale en avril 2008 et l'élection des membres du Comité de pilotage du programme. C'est le début d'une belle aventure collective qui va durer douze années.



Un programme de développement peut-il être démocratique ?

Le PROJEG se voulait être un programme à la gouvernance exemplaire, dans lequel les organisations de la société civile « bénéficiaires » de financement sont en même temps les principaux acteurs, responsables de la définition des orientations et de la mise en œuvre. Le « document programme » initial et la charte adoptée au démarrage du PROJEG affirmaient les valeurs **de solidarité et de transparence** et l'ambition de « promouvoir et respecter la **parité homme/femme** dans les différentes instances de prise de décision ».

L'Assemblée générale annuelle est rapidement devenue le principal rendez-vous des organisations de la société civile guinéenne et de leurs partenaires français. Alors qu'elle devait initialement réunir des représentants désignés par chacune des « assemblées régionales », il a été décidé de l'ouvrir à l'ensemble des organisations membres – près de 150.

Les membres du Comité de pilotage (Copil) du programme, renouvelable par moitié chaque année, sont élus par l'Assemblée générale et rendent compte de leur mandat à l'assemblée suivante. Cette rencontre annuelle, comme le Comité de pilotage ou les collèges régionaux [voir ci-dessous, p.8], sont autant de **lieux d'apprentissage commun, de discussions et d'élaboration collective.** « J'y ai vu l'engouement et le plaisir de travailler ensemble, se souvient Hassimiou Diallo qui y a représenté le Conseil national des jeunes guinéens de France (CNJGF). Il y avait une préparation et une véritable mobilisation des jeunes ». Catherine Choquet, de la Ligue française des Droits de l'homme, le souligne : « dans les AG, il y a chaque fois un débat. Je me souviens par exemple de la première fois que s'est posée la question: le responsable d'une organisation de la société civile peut-il décider de se présenter à une élection politique ? Dans l'ensemble, les participants y étaient très violemment opposés. Et puis les choses ont cheminé, et quand sont arrivées les élections locales de 2018, de nombreux jeunes qui avaient été formés dans les activités du PROJEG ou de nombreux responsables associatifs d'organisations membres ont décidé de s'impliquer dans la vie de la collectivité et se sont présentés aux élections communales en tant que candidats indépendants. Une cinquantaine de jeunes ont même été formés sur les démarches participatives. »

Les débats sur **le non renouvellement des mandats ou sur la parité homme-femme au sein du Comité de pilotage** restent dans les mémoires. Ce dernier principe a été adopté à une très large majorité – mais après de très vives discussions – lors de l'Assemblée générale de Fria, en avril 2011. Cette nouvelle règle devait initialement s'appliquer à compter de l'année suivante mais, sans attendre, l'assemblée a élu un nombre suffisant de femmes pour rétablir immédiatement l'équilibre au sein du Comité de pilotage. Pour Catherine Choquet, « les organisations guinéennes ont été, sur ce sujet, bien plus responsables que les organisations françaises. Quand, en 2015, mon mandat au Comité de pilotage est arrivé à son terme, la règle aurait voulu que je sois remplacée par une femme. Mais aucune organisation française n'a présenté de candidature féminine. À l'issue d'une longue discussion en Assemblée générale sur la façon de maintenir – ou pas – la parité du Comité de pilotage dans ces conditions, tous les candidats masculins guinéens se sont retirés pour être certain que cet engagement collectif soit respecté. »



Le CNDD au pouvoir : la Guinée replonge dans les ténèbres

(2009)

Le 23 décembre 2008, alors que le PROJEG entame tout juste sa deuxième année d'existence, le président de l'Assemblée nationale guinéenne annonce le décès du président de la République, Lansana Conté, survenu la veille. Quelques heures plus tard, le capitaine Moussa Dadis Camara, porte-parole d'un groupe de militaires, apparaît à la radio-télévision. Il annonce la suspension de la Constitution, des institutions de l'État, des activités politiques et syndicales ainsi que la prise de pouvoir par un comité militaire, le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD). Le 24 décembre au soir, après avoir défilé dans la capitale, il est désigné Président de la république par les forces armées.

Dans la population et au sein des organisations de la société civile, c'est d'abord un soulagement : aucune goutte de sang n'a coulé et le CNDD s'engage à organiser des élections libres et transparentes avant la fin décembre 2009, élections auxquelles aucun de ses membres ou des membres du futur gouvernement de transition ne pourra se porter candidat. Dadis Camara promet de moraliser la vie publique et de lutter contre la corruption. Mais très vite, l'horizon d'une transition apaisée s'obscurcit. La nature autocratique du régime militaire, l'instabilité du nouveau président apparaissent de plus en plus clairement. Le pouvoir se refuse toujours à lever la suspension des activités politiques et syndicales.

Les principales organisations de la société civile prennent leurs distances vis-à-vis du CNDD. Fin janvier, l'intersyndicale à l'initiative des grèves de 2006-2007 et le Conseil national des organisations de la société civile guinéenne (CNOSCG) publient une déclaration commune « des forces sociales guinéennes ». Cette déclaration a ensuite été soumise à l'ensemble des partis politiques et à la Confédération patronale des entreprises de Guinée pour adoption d'une position commune des « forces vives » guinéennes sur la transition.

Déclaration des « forces vives » guinéennes – 7 février 2009

[extrait]

[...] Une réunion de concertation s'est tenue à la Bourse du Travail le 07 février 2009 regroupant les Partis Politiques, les acteurs de la société civile, l'Inter-Centrale Syndicale CNTG-USTG élargie à l'ONSLG et à l'UDTG et la Confédération Patronale des Entreprises de Guinée. Cette réunion a eu pour objet la détermination des bases communes sur la durée de la transition, les organes de la transition et le contenu de la transition [...].

[Les organisations signataires] demandent vivement :

- ▶ La levée de la suspension des activités des partis politiques et des syndicats ;
- ▶ Un engagement formel et sans ambiguïté du CNDD pour que la période de transition n'excède pas douze (12) mois [...] et l'ouverture immédiate de négociations avec toutes les parties signataires autour d'un chronogramme [...] ;
- ▶ La constitution d'un organe de transition regroupant des représentants de toutes les forces vives de la Nation ;
- ▶ [...] La relance de la Commission d'Enquête Indépendante sur les massacres survenus lors des événements de 2006 et 2007 ;
- ▶ La poursuite des Audits sans exclusive et dans le respect des droits et de la dignité des personnes ;

[...] Par cette déclaration, les signataires en appellent à toutes les forces vives de la Nation en vue de s'unir afin de favoriser l'avènement d'une Guinée démocratique, fraternelle, unie et prospère qui doit enfin retrouver sa place dans le concert des Nations. C'est pourquoi les participants décident de la mise en place d'un cadre permanent de concertation de toutes les forces vives de la Nation.

Cet accord de toutes les forces politiques, associatives et syndicales sur un texte commun d'interpellation de la junte a été considéré par beaucoup d'observateurs comme **un événement historique**, qui marque un tournant dans la transition guinéenne. Et tous les acteurs associatifs et syndicaux s'accordent **sur le rôle, discret mais essentiel, joué par le PROJEG dans cette nouvelle dynamique des « forces vives »**. Il n'a pas été l'instigateur de la déclaration des « forces sociales guinéennes » – l'initiative en revient aux acteurs associatifs et syndicaux – mais l'action de son secrétariat exécutif a été déterminante pour rapprocher les points de vue de l'Inter-centrale syndicale et du CNOSCG, deux composantes de la société civile membres de son Comité de pilotage. Grâce à un nouvel instrument, la « ligne de réactivité » [voir encadré ci-contre], Il a dégagé les moyens financiers nécessaires à l'élargissement du mouvement aux acteurs politiques et patronaux. Comme le souligne un consultant, cette contribution du PROJEG à l'émergence des « forces vives » est également

un moment fondateur pour le programme lui même. Elle va contribuer à façonner son identité. « Par bien des aspects, le PROJEG est bien plus politique que beaucoup d'autres PCPA. Ces événements politiques nationaux, dans lesquels il a joué un rôle de facilitation, de mobilisation ou de médiation, vont durablement le positionner, ainsi que les organisations avec lesquelles il travaille, sur les questions de défense des droits et de citoyenneté. »



Un outil pour les contextes de crise : la ligne de réactivité

Le fonds d'appui du PROJEG soutient les initiatives des organisations de la société civile à travers des « appels à propositions » et des « appels à candidature » [voir p. 38]. Les procédures de sélection, destinées à garantir la transparence des choix et la pertinence des actions soutenues, prennent du temps. Un temps parfois incompatible avec les situations de crise qu'a connues la Guinée ces dernières années.

Pour répondre à ces situations particulières, le PROJEG s'est doté en 2009 d'un nouvel outil de financement appelé « ligne de réactivité ». Elle permet au secrétariat exécutif de débloquer des moyens financiers, selon des règles précises mais dans un délai très court, pour soutenir les initiatives d'acteurs de la société civile confrontés à une situation d'urgence. Le secrétariat exécutif rend compte de l'utilisation de cette ligne budgétaire lors du Comité de pilotage qui suit l'engagement des fonds.

Grace à ce nouvel outil, le programme a notamment appuyé **la concertation entre le CNOSCG et les organisations syndicales guinéennes** pour constituer la plate-forme des « forces sociales », **la coordination entre les organisations travaillant à la collecte de témoignages sur les massacres du 28 septembre 2009 ou des actions de prévention des conflits communautaires** portées par les collèges régionaux. Les moyens financiers engagés sont souvent très faibles. Mais la capacité à mobiliser rapidement les moyens nécessaires à l'action et la qualité des réseaux tissés par le PROJEG font la différence.

Les « forces vives » ainsi constituées resteront, pendant toute l'année 2009, le principal contre-pouvoir au CNDD. Elles adoptent par consensus un chronogramme pour la transition (mise en place d'un Conseil national de la transition, élections législatives en octobre 2009, élections présidentielles en décembre 2009) que le Président Dadis Camara

est contraint d'accepter du bout des lèvres. Mais le climat de tension est extrême et les exactions commises par des militaires se multiplient. Le CNDD finance des manifestations, notamment de jeunes, pour demander un prolongement de la transition et le chef de la junte se déclare prêt, malgré ses engagements initiaux, à se porter candidat à la présidentielle.

Tant bien que mal, le PROJEG poursuit ses activités dans ce climat d'incertitude croissante quant aux intentions réelles des militaires et de dérive autocratique et paranoïaque du régime. Il organise, en février 2009, le premier atelier national sur la dette, une rencontre à laquelle participe des personnalités de la société civile comme Naby Ibrahima Diakité ou les syndicalistes Ibrahima Fofana et Rabiadou Serah Diallo, et qui préfigure la création de la Plateforme d'Information et d'Action sur la Dette et le Développement (PIADD) [cf. p. 37]. Le même mois, son Comité de pilotage consolide la gouvernance démocratique du programme en précisant les règles de prise de décisions et les rôles respectifs de l'association « chef de file » (Aide et Action), du secrétariat exécutif, de l'Assemblée générale et des membres du Comité de pilotage.

Dans ce contexte politique très tendu, la question du rôle de la société civile est au cœur des discussions de l'Assemblée générale qui se tient dans la ville de Fria les 19 et 20 mai et des collèges régionaux [cf. encadré ci-dessous] qui se réunissent tout au long de l'année. Sur le terrain, près de 460 organisations de la société civile guinéenne, parfois en partenariat avec des organisations françaises, se mobilisent pour présenter 154 projets. Le PROJEG en sélectionnera et en financera près d'une quarantaine, principalement des actions de plaidoyer sur des questions minières, foncières, de corruption ou de citoyenneté, qui participent souvent, dans ce contexte très tendu, à la prévention de conflits locaux.



Une innovation du PROJEG : les collèges régionaux

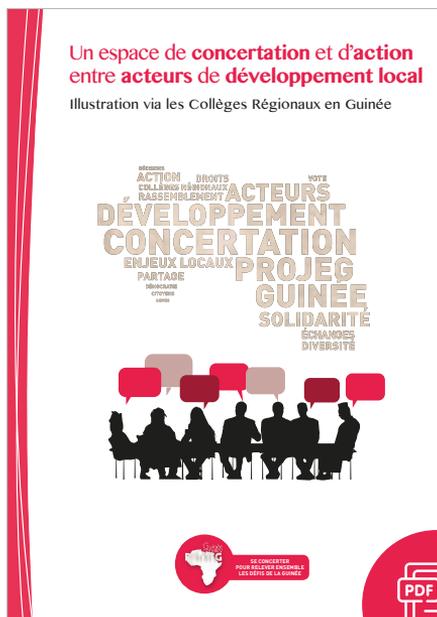
Le PROJEG a eu, dès l'origine, l'ambition de « territorialiser » son action, de rompre avec les habitudes – et la facilité – d'une centralisation des ressources humaines, des moyens et des actions sur la capitale, Conakry. Il s'est donc organisé sur l'ensemble du territoire guinéen avec le recrutement de coordinateurs régionaux et la mise en place d'« assemblées régionales » dans chacune des quatre régions « naturelles » du pays (Guinée forestière, Haute Guinée, Moyenne Guinée, Guinée Maritime) et dans la capitale, Conakry, considérée comme une région parmi d'autres. Initialement, ces assemblées élaient leurs représentants à l'assemblée plénière et au Comité de pilotage du programme. Mais cette architecture très pyramidale, fondée sur la cooptation des membres, ne répondait finalement pas à l'ambition d'un dialogue entre tous les acteurs.

En juillet 2008, le Comité de pilotage du PROJEG décide de **transformer ces « assemblées » en « collèges » régionaux**, ouverts à l'ensemble des organisations locales de la société civile, que celles-ci soient membres ou non du programme, aux représentants de l'administration, aux élus des collectivités, aux démembrements régionaux du Conseil national des organisations de la société civile guinéenne, etc. La participation se fait sur invitation – contraintes budgétaires obligent – en fonction des thématiques qui doivent être débattues, tout en veillant absolument à la diversité des participants. Au fil du temps, élus et représentants de l'administration ont compris l'intérêt de tels lieux de concertation pour faire valoir leur point de vue, prévenir ou résoudre des conflits ou, simplement, pour échanger avec des acteurs de leur territoire.

Ces nouveaux « collèges » constituent une innovation majeure et un espace emblématique du PROJEG. Leurs réunions – trois à quatre par an – rassemblent pendant deux à trois jours plus d'une centaine de personnes, dont une proportion importante de jeunes. Ce sont naturellement **des lieux d'information des acteurs locaux sur les décisions prises par les instances du programme** – y compris sur la sélection des initiatives qui bénéficieront du fonds d'appui – **et de débats sur ses orientations**. Ils participent d'une « culture de la redevabilité » lorsque les porteurs de projets rendent compte de leurs actions. Ce sont également **des centres de ressources, des espaces de solidarités et des lieux d'apprentissage ou de transmission des savoirs**, notamment lors des restitutions, y compris pour les élu.e.s ou les représentant.e.s de l'administration.

Mais très rapidement, la fonction des « collèges » est devenue bien plus large encore. **Ils abordent des sujets d'intérêt régional et initient des actions collectives**, comme lorsqu'ils se sont engagés dans la prévention des conflits communautaires après les événements de septembre 2009. De par le grand nombre d'acteurs présents, « ce n'est plus un segment de la population qui se saisit d'un enjeu, mais la diversité des acteurs du territoire ». Si des décisions doivent être prises, elles le sont généralement par consensus, éventuellement à l'issue d'un vote. Les « collèges » veillent également à ce que les initiatives ou propositions d'actions nées de la discussion soit pluri-acteurs.

Pour Alain Kolié, ancien coordinateur du PROJEG en Guinée forestière, « les collèges régionaux ont beaucoup contribué au dialogue entre organisations de la société civile, élus locaux et représentants de l'État sur le territoire : aujourd'hui, un citoyen ou un maire n'ont plus peur d'aller voir un Préfet pour lui soumettre un problème ». En retour, ils ont contribué à **changer le regard** des pouvoirs publics locaux sur la société civile.



Mais tout bascule de nouveau le 28 septembre 2009. Ce jour-là, les partis politiques de l'opposition ont pris l'initiative d'un meeting pour dénoncer les velléités de Dadis Camara d'être candidat à la prochaine élection présidentielle. Des milliers de manifestants se pressent au grand stade de Conakry. Très vite, les miliciens du régime et la garde présidentielle encerclent le lieu du meeting, font irruption dans l'enceinte du stade et ouvrent le feu sur la foule. Le bilan est terrifiant : au moins 157 morts, un millier de blessés, une centaine de femmes violées, dont certaines emmenées de force et réduites à l'esclavage sexuel pendant plusieurs semaines³.

L'opinion publique nationale et internationale est sous le choc. Dans les semaines qui suivent les événements, la société civile guinéenne se mobilise, pour certaines organisations avec le soutien du PROJEG, afin de réunir les preuves et identifier les commanditaires des exactions. L'appui aux organisations guinéennes de défense des Droits humains et de lutte contre l'impunité restera, au-delà de la période de transition, un axe fort d'intervention du programme.

3. Voir notamment Human Right Watch, *Un lundi sanglant : Le massacre et les viols commis par les forces de sécurité en Guinée le 28 septembre*, 17 décembre 2009 (www.hrw.org/sites/default/files/reports/guinea1209frwebwcover_0.pdf) ou *Rapport de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre en Guinée*, 18 décembre 2009 (<https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2009/693>).

Documents. Un espace de concertation et d'action entre acteurs de développement local
<https://drive.google.com/file/d/0B44QFjMhGDtldmJZYzdHMzdyd21IT3BwUG5YZVlRc1U5cWxz/view>
Dialoguer et agir collectivement : le guide de la concertation pluri-acteurs
<https://drive.google.com/file/d/0B44QFjMhGDtIVHp6YV9iRFB5dGFxVW50MUFOYjh3UUQwZEJj/view>



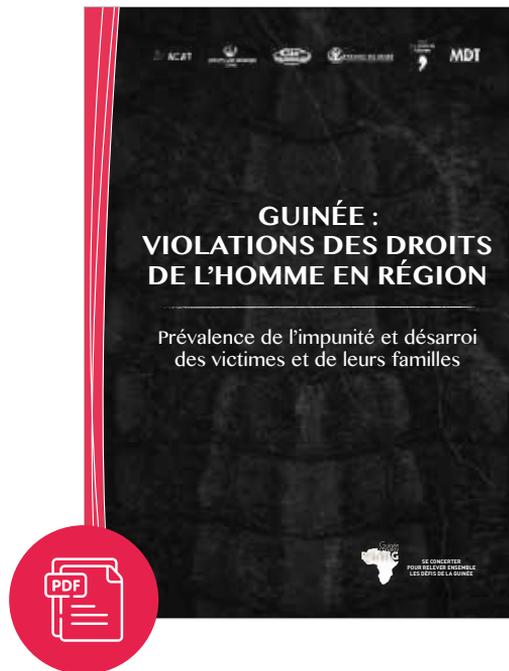
Collectifs de défense des Droits humains et de lutte contre l'impunité

Les épisodes de violences politiques et les nombreuses exactions commises tout au long de la période par les forces de l'ordre ont fait de la défense des Droits humains et de la lutte contre l'impunité des axes thématiques essentiels du PROJEG. Le programme a notamment soutenu financièrement et techniquement (méthode d'enquête, plaidoyer) les actions de consortiums d'organisations locales ou nationales dans la **documentation de nombreux cas de violation des Droits humains** (chauffeur de taxi bastonné à mort par des militaires à Dabola en 2010, arrestations arbitraires et violences à l'encontre de conducteurs de taximoto à Labé en 2011, assassinat de Soua Gilbert Doré à Lola en novembre 2011, torture et décès d'un jeune de Kindia en marge des manifestations de juillet 2012, torture et détention illégale d'une jeune fille et d'un jeune garçon accusés de vol d'or à Kankan en juin 2013, etc.).

C'est aussi une thématique sur laquelle des partenariats entre organisations françaises et organisations guinéennes ont pu se construire. Clément Boursin, chargé de plaidoyer à l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France) a croisé la route du PROJEG dans les semaines qui ont suivi les événements du 28 septembre. « Je leur ai fait part d'un projet sur lequel nous travaillons. Nous avons été alertés par un médecin qui suivait des demandeurs d'asile en France sur le grand nombre de jeunes guinéens reçus en consultation qui présentaient des traces de tortures sur les bras et les jambes. Les rapports sur des phénomènes tortionnaires en Guinée – hors les enquêtes sur les violences du 28 septembre – étaient assez anciens. Assez rapidement, nous avons pu faire une mission exploratoire avec l'aide du PROJEG, qui a été un allié et un facilitateur déterminant dans le travail que nous avons accompli ensuite. »

Le projet de l'ACAT - France a obtenu un financement de l'Union européenne, pour former des militants de la société civile guinéenne à identifier et documenter les phénomènes tortionnaires et soutenir le plaidoyer des organisations de défense des Droits humains sur ce sujet. « Une des réussites du projet, poursuit Clément Boursin, est d'avoir permis à l'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme (OGDH), à l'association Mêmes Droits pour Tous (MDT) et à l'Association des Victimes, Parents et Amis du 28 septembre 2009 (AVIPA) de travailler ensemble, alors qu'elles

n'en avaient pas l'habitude. » Un premier rapport commun⁴ a été produit en novembre 2011 et un second, destiné à être présenté à la 52^e session du Comité contre la Torture des Nations unies, en avril 2014.⁵ Le PROJEG a également accompagné le travail de plaidoyer en direction du ministère de la Justice, qui a contribué à inscrire la criminalisation de la torture dans le nouveau code pénal guinéen, adopté par l'Assemblée nationale en juillet 2016. « Notre projet européen se terminait là. Nous avons principalement travaillé avec des organisations nationales guinéennes, basées à Conakry et le PROJEG a souhaité étendre l'expérience au niveau local, à travers toute la Guinée. Ça a été un peu laborieux, très long à mettre en place, mais l'idée de former des militants des régions nous a semblé importante. Et nous avons donc accompagné, avec la Ligue française des Droits de l'Homme, six consortiums locaux dans leur travail d'enquête et de plaidoyer sur des cas de violation des Droits humains. »



4. ACAT-France, AVIPA, MDT et OGDH, *Torture la force fait loi : étude du phénomène tortionnaire en Guinée*, novembre 2011 - www.acatfrance.fr/public/rapport_guinee_torture_acat_avipa_mdt_ogdh_novembre_2011.pdf

5. *Préoccupation de l'ACAT, AVIPA, CPDH, MDT et OGDH concernant l'usage de la torture et des mauvais traitements en République de Guinée*, avril 2014 - www.acatfrance.fr/public/rapport_guinee_torture_impunite_2014_acat.pdf

Document. Guinée : violations des droits de l'Homme en région
<https://drive.google.com/file/d/0B44QFjMhGDtIT1F4dXprTnJpTDliNktyUHpzMmdJLXV2MVRJ/view>

Catherine Choquet, de la Ligue française des Droits de l'Homme, se souvient : « les semaines qui ont suivi ont été un moment très fort pour les acteurs français, qui se sont mobilisés ensemble. Jusque-là, chaque organisation restait un peu sur sa spécialité – la défense des droits humains, les questions minières, l'éducation populaire, etc. Avec les massacres et la confusion qui a suivi, il y a eu comme un déclic et un véritable front des organisations françaises du programme s'est constitué. Il fallait être rapide, il fallait mobiliser ses réseaux et interpeller les autorités françaises, les parlementaires nationaux ou européens, multiplier les rendez-vous. C'est le moment où les acteurs français se sont serrés les coudes, où une dynamique collective s'est véritablement mise en place. Ce n'est évidemment pas la première fois que des organisations françaises se mobilisent lors de crises comme celle-ci. **Mais la dynamique PROJEG a certainement permis une mobilisation plus rapide, plus large et plus forte.** »

Dans ce climat d'extrême tension, alors que le pouvoir instrumentalise les tensions communautaires, le PROJEG donne la priorité à la défense de la paix civile et soutient les actions de prévention des conflits interethniques initiées par les collègues régionaux. Cheick Mohamed Touré, alors coordinateur régional du programme à Conakry, est convaincu que cette mobilisation de la société civile a été déterminante pour empêcher que la situation ne dégénère davantage : « après les massacres du 28 septembre, nous avons par exemple réuni près de 200 associations des cinq communes de Conakry. C'est la plus grande rencontre de la société civile locale jamais organisée dans la capitale. Nous avons travaillé avec toutes les composantes de la société guinéenne pour diffuser des messages d'apaisement et prévenir les affrontements interethniques. Le PROJEG a initié ce type de rencontre sur toute l'étendue du territoire. »



NON À LA
DIVISION
DE LA
POPULATION
C'EST LA MEME FAMILLE

A BAS LES
CORRUPTEURS
DES POTS
DE VIE

La transition : la société civile à l'épreuve du pouvoir

(2010)

La condamnation des événements du 28 septembre est unanime. Le 14 octobre, la Cour pénale internationale ouvre une enquête préliminaire. Les premières sanctions internationales sont prises par les États-Unis, les pays membres de l'Union européenne ou par l'Union africaine contre les principaux dirigeants militaires de la junte, qui minimisent d'abord le nombre de victimes puis se déchirent et se renvoient la responsabilité du massacre. Les « forces vives » remettent au président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, médiateur de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest dans la crise guinéenne, un mémorandum dans lequel elles demandent le départ de la junte et l'installation d'un gouvernement civil chargé de conduire la transition jusqu'aux élections générales. Le PROJEG soutient, grâce à la ligne de réactivité, la coordination entre les organisations travaillant à la collecte de témoignages sur les massacres du 28 septembre et un atelier stratégique du « mouvement social » pour élaborer des propositions concrètes pour la transition et contribuer à la relance du processus politique. Mais les discussions piétinent, avec Dadis Camara qui refuse de renoncer officiellement à se présenter aux élections.

Finalement, un événement inattendu rebat les cartes du jeu politique guinéen. Le 3 décembre 2009, le chef de la garde présidentielle Aboubacar « Toumba » Diakité ouvre le feu sur Dadis Camara, qu'il blesse très grièvement à la tête. Celui-ci est évacué vers le Maroc pour être soigné. Le numéro 2 de la junte, le général Sékouba Konaté, prend la tête du régime. Alors que le « mouvement social » guinéen menace d'appeler à une grève générale, il annonce vouloir relancer le processus de transition. Le 13 janvier 2010, l'arrivée surprise de Dadis Camara à Ouagadougou fait craindre un retour du président du CNDD à Conakry. Mais une « déclaration conjointe de Ouagadougou » est finalement signée deux jours plus tard, après d'intenses pressions internationales, par Dadis Camara, Sékouba Konaté et Blaise Compaoré. L'accord prévoit notamment la création d'un gouvernement d'union nationale avec à sa tête un premier ministre désigné par le Forum des « forces vives », la mise en place d'un Conseil national de transition (CNT) et l'organisation d'élections présidentielles dans un délai maximal de six mois. Dadis Camara est écarté du pouvoir et reste « en convalescence » au Burkina Faso. Une page se tourne enfin, qui ouvre la voie à l'organisation des premières élections libres de l'histoire de la Guinée.

C'est aussi, pour la société civile guinéenne, le temps de nouveaux défis. Jean-Marie Doré, porte-parole du forum des « Forces vives », est nommé Premier ministre et doit composer son gouvernement d'union nationale, dans lequel 10 portefeuilles sont

réservés au « mouvement social » (quatre pour les organisations syndicales, quatre pour le Conseil national des organisations de la société civile guinéenne, deux pour le patronat). Rabiadou Serah Diallo, secrétaire générale de la Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG), première centrale syndicale du pays, se voit confier la présidence du Conseil national de transition, assemblée provisoire dotée du pouvoir législatif au sein de laquelle sont nommées une quarantaine de personnalités issues de la société civile, parmi lesquelles de nombreux responsables de premier plan du CNOSCG et de l'Intercentrale syndicale.

La nomination de nombreux cadres associatifs et syndicaux dans les organes de la transition est loin d'aller de soi et fait débat dans les différentes familles d'acteurs : comment faire pour que le départ de ces personnalités ne porte pas préjudice aux organisations dont ils ou elles sont issu.e.s ? Peuvent-elles porter les aspirations de la société civile dans leurs nouvelles responsabilités, être simplement « en mission » pour la société civile comme certain.e.s le revendiquent ? Quels compromis peuvent-elles accepter avec les autres composantes de la transition, en particulier avec les militaires ou les représentant.e.s des partis politiques ? Plus largement, quelle doit être la « posture » de la société civile vis-à-vis d'un gouvernement en partie issu de ses rangs : bienveillance, alliance, contre-pouvoir, opposition ? Autant de questions qui seront au cœur des discussions de l'Assemblée générale du PROJEG, en avril 2010.



La société civile guinéenne : valeurs, principes et exemplarité

Dans un programme comme le PROJEG, les organisations de la société civile sont autant « bénéficiaires » qu'« actrices ». Elles ne se définissent pas, en premier lieu, par un cadre légal mais par des valeurs (solidarité, intégrité, équité) et des principes partagés (transparence, concertation, partenariat, volontariat). Comme le souligne l'évaluation intermédiaire, « la capacité d'influence politique des sociétés civiles repose, en partie, sur leur crédibilité et sur leur capacité de convocation, et ces dernières dépendent pour une part de l'exemplarité de leurs pratiques. »

Au démarrage du PROJEG, les organisations guinéennes portaient un regard lucide sur elles-mêmes : « le formalisme [des] statuts et règlements intérieurs masque souvent mal les nombreux dysfonctionnements internes : démocratie associative aléatoire, difficultés à tenir les organes statutaires, graves problèmes de circulation de l'information, absence de comptabilité, ... » L'amélioration de la transparence et du fonctionnement

démocratique des organisations, le développement de la culture associative et de l'aptitude à travailler en réseau, la multiplication des espaces de concertation ouverts figuraient donc en bonne place dans les objectifs initiaux du programme et sont réaffirmés à l'issue de l'évaluation intermédiaire réalisée en 2010. Les progrès sont rapides : en 2010, seules 47 % des organisations membres du PROJEG respectaient les dispositions de leurs propres statuts. Elles étaient 86 % en 2015 et 100 % en 2016. **L'exemplarité du PROJEG** lui-même en matière de démocratie associative est un souci permanent de son équipe d'animation. Les sessions des collèges régionaux sont conçues comme des modèles de **transparence, de redevabilité ou de prises de décisions collectives** pour irriguer les pratiques des organisations locales. Mady Diawando, coordinateur en Moyenne Guinée, en est convaincu : « ces espaces de concertation ont été des lieux importants d'apprentissage pour les organisations de la société civile elle-même. Ils ont montré que l'on pouvait progresser en acceptant de dialoguer et de rendre compte ». Un point de vue partagé par Oumar Camara, ancien membre du Comité de pilotage et aujourd'hui maire de la ville de Faranah, pour qui « le PROJEG a été une véritable école de gouvernance. Lors de l'Assemblée générale, par exemple, les finances du programme sont présentées à l'ensemble des membres et les gens doivent se prononcer. Le principe de redevabilité est respecté. »

Les questionnements sur le devoir d'exemplarité de la société civile – et par conséquent sur sa capacité à mobiliser les citoyens et à peser sur son environnement – deviennent plus prégnants dans les années qui suivent la transition. Une formation de jeunes cadres associatifs organisée en 2011 met le sujet au cœur de ses discussions. Une session des collèges régionaux est spécifiquement convoquée sur cette question en 2013. Au même moment, le projet d'organisation des États Généraux de la société civile guinéenne (ETG), porté par la Plate-forme nationale des Citoyens Unis pour le Développement (PCUD) et par le PROJEG, l'identifie comme une des principales conditions à la refondation d'une société civile plus crédible et plus influente. En 2010-2011, vingt-quatre associations membres de « Relais », un réseau d'organisations de Conakry, tentent même une expérience originale : elles acceptent de questionner leur mode de gouvernance en étant évalué par un « pair » – une autre organisation membre du réseau – sur la base d'une charte et de mettre en œuvre les recommandations issues de ce regard extérieur.

La période de transition questionne plus largement la place de la société civile dans une période où les partis politiques, entrés en campagne électorale, occupent le devant de la scène. Alors que le « mouvement social » a été de toutes les mobilisations des dernières années, il devient moins audible à l'approche des présidentielles. L'agenda est presque totalement tourné vers la préparation du scrutin, historique pour la Guinée, et laisse peu de place à d'autres thématiques plus sociales ou plus locales.

L'inquiétude grandit sur la durée et le contenu de la transition, alors que le gouvernement semble tergiverser pour l'organisation du scrutin présidentiel et qu'il négocie, dans la plus grande opacité, d'importantes concessions minières. Le « mouvement social » doit une nouvelle fois faire entendre sa voix. Les principaux responsables nationaux et régionaux du CNOSCG et de l'Intercentrale syndicale se réunissent début mai à Somayah – un quartier de la préfecture de Coyah – pour un séminaire soutenu par le PROJEG. **Une déclaration commune dite de Somayah** [cf. ci-contre] réaffirme la légitimité du Conseil national de transition à adopter la nouvelle constitution et la détermination de la société civile à ce que le calendrier de la transition soit respecté. Pour le « mouvement social », le premier tour de l'élection présidentielle doit bien avoir lieu le 27 juin et l'action du gouvernement doit être entièrement tournée vers cet objectif.



Fresque au Palais du Peuple (Assemblée nationale)

Déclaration de Somayah – 3 mai 2010 [extraits]

Les accords de Ouagadougou du 15 Janvier 2010 ont consacré l'ouverture d'une nouvelle transition en Guinée [...]. La transition actuelle est le résultat de plusieurs années de lutte du mouvement social et des forces politiques du pays [...]. Le Mouvement Social Guinéen, réuni en atelier du 1^{er} au 3 Mai 2010 à Somayah (Coyah) pour définir son positionnement dans la perspective des échéances à venir [...]

- ▶ Observant que le CNT a produit les textes fondamentaux devant gérer l'élection ;
- ▶ Prenant acte de la déclaration de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), qui après avoir affiché et corrigé la liste provisoire est prête à l'organisation de l'élection présidentielle, à condition qu'il y ait une volonté politique réelle [...]
- ▶ Rappelant que le gouvernement de transition dirigé par le Premier Ministre issu du Forum des Forces Vives de Guinée a pour mission essentielle de réunir toutes les conditions favorables à la tenue de l'élection présidentielle du 27 juin 2010.

Affirme que :

- ▶ la large représentativité des forces politiques et sociales du pays dans le CNT lui confère la légitimité requise lui ayant permis de réviser la constitution et de l'adopter à la majorité des $\frac{3}{4}$ de ses membres. En conséquence, il revient maintenant au président de la Transition de la promulguer dans les meilleurs délais ;
- ▶ les tergiversations actuelles du gouvernement de transition sont de nature à compromettre dangereusement la date du 27 juin 2010 et le chronogramme de la transition. Le Mouvement social guinéen exige du gouvernement qu'il honore avec diligence sa part de contrat comme l'ont fait les autres acteurs de la transition et dote la CENI de tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa tâche [...]
- ▶ la signature de conventions engageant l'État guinéen sur le long terme avec des enjeux financiers importants doit être entérinée par une assemblée nationale élue. Le Mouvement social guinéen s'oppose catégoriquement à de telles pratiques du gouvernement de transition et les condamne fermement [...].

Ensemble mobilisons-nous pour la démocratie dans la paix.

ABAS LA
POLITIQUE
NOTRE
SALUTRE



Les premières élections présidentielles et législatives

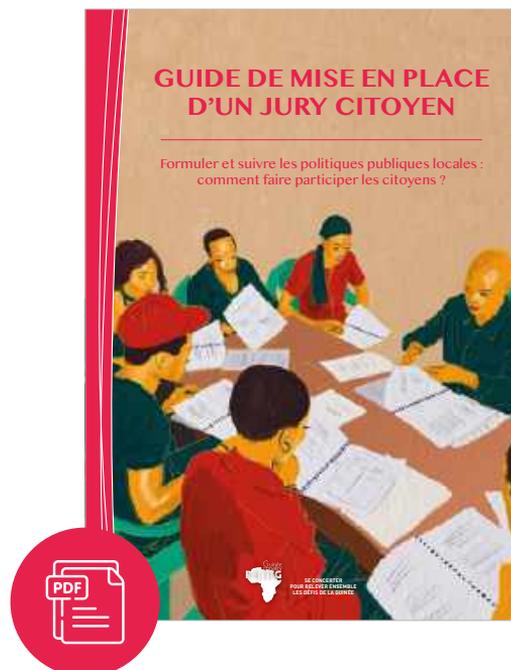
(2010 – 2013)

Le premier tour des élections présidentielles, premier scrutin libre et transparent de l'histoire du pays, a finalement lieu le 27 juin 2010, conformément au calendrier de la transition. Aucun militaire et aucun membre du gouvernement sortant ne se porte candidat. Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé arrivent en tête, mais de nombreux candidats contestent les résultats, dénoncent des fraudes ou demandent l'annulation du scrutin. L'organisation du second tour, initialement prévu pour le 18 juillet, est chaotique, reportée à de multiples reprises, d'abord dans l'attente de la promulgation des résultats définitifs du premier tour, puis pour des problèmes d'organisation et de violences entre les partisans des deux candidats. Dans chaque camp, les suspicions de manipulation du processus électoral accompagnent chaque nouveau report. L'atmosphère de campagne est exécrable, avec une ethnicisation du discours politique. Les tensions communautaires se sont brutalement exacerbées et les deux candidats mettent en scène, « à demi-mots, une sorte de face-à-face entre deux grandes communautés [du pays], les Malinkés et les Peuls. »⁶ Le second tour a enfin lieu le 7 novembre 2010. Alpha Condé est déclaré vainqueur avec 52,52 % des voix et un taux de participation de 68 %. Cellou Dalein Diallo conteste les résultats et dénonce des fraudes. De violents affrontements opposent ses partisans à la police ou aux militants de son adversaire. On compte, une fois de plus, de nombreux morts et blessés. L'état d'urgence est décrété jusqu'à la promulgation des résultats définitifs, qui sont proclamés par la Cour suprême dans la nuit du 2 au 3 décembre et confirment les résultats provisoires. Jouant l'apaisement, Cellou Dalein Diallo reconnaît officiellement la victoire d'Alpha Condé.

Dans cet entre-deux tours extrêmement tendu, la priorité de la société civile est de préserver la paix. Grâce à la « ligne de réactivité », le PROJEG accompagne l'action des collègues régionaux qui initient des concertations régionales auxquelles participent plus d'un millier d'acteurs locaux de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Il soutient le recensement et la collecte d'informations menés par le CNOSCG et l'Organisation Guinéenne de défense de Droits de l'Homme (OGDH) sur les violations des droits humains pendant l'entre-deux tours. L'initiative se prolonge par une campagne d'interpellation des autorités guinéennes sur les dérives des forces de défense et de sécurité à laquelle participe une centaine d'organisations guinéennes, ouest-africaines, françaises et internationales.

6. Vincent Foucher, « Ethnicisation, violences et mémoires en Guinée », dans *Mémoire collective : une histoire plurielle des violences politiques en Guinée*, 2018 - www.memoire-collective-guinee.org/book.html?page=252.

L'investiture du nouveau président, le 21 décembre 2010, marque un tournant mais la transition est loin d'être achevée puisque les élections législatives, initialement prévues en décembre 2010, ont été reportées sine die. La société civile, comme la société guinéenne en général, sort fracturée et fragilisée de ces événements. Elle n'est pas épargnée par les tensions communautaires ou les choix partisans. Les mois qui suivent le scrutin présidentiel sont aussi des moments d'interrogation et de recomposition. Les ingérences du nouveau gouvernement attisent les conflits internes aux organisations, comme en septembre 2011 lors du 16^e congrès de la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG), premier syndicat du pays, qui débouche sur une scission. En 2013, le Conseil national des organisations de la société civile guinéenne traverse lui aussi une crise sans précédent – accusations de détournements de fonds, tensions au sein des instances dirigeantes, etc. – qui mine sa crédibilité et accélère la recomposition du mouvement associatif, avec la naissance de nouvelles plateformes (Plate-forme nationale des Citoyens Unis pour le Développement – PCUD ; Coalition Nationale des Organisations de la Société civile Guinéenne – CONASOC, etc.). C'est dans ce contexte de grande fragilité que la PCUD propose, avec le soutien du PROJEG, l'organisation des **États Généraux de la société civile Guinéenne** (ETG), pour rassembler les organisations autour d'un questionnement sur les valeurs : il s'agit de « restaurer la légitimité et la crédibilité de la société civile guinéenne », de « redynamiser le mouvement citoyen guinéen sur la base de valeurs et de principes partagés », mais aussi de définir « des mécanismes garantissant le respect [de ces] valeurs et principes partagés » et de « favoriser la mise en place d'un cadre de concertation pour une meilleure communication entre les acteurs. »





Des jurys pour faire émerger des propositions citoyennes

Le jury citoyen est une forme originale d'exercice de la démocratie qui consiste à faire émerger des propositions citoyennes en réunissant un panel de citoyens. Il repose sur un principe simple : tout citoyen formé et informé est capable de formuler des propositions sur un sujet qui intéresse le développement de son territoire. Pour le PROJEG, l'enjeu de la mise en place d'un tel outil est de **permettre à des jeunes de participer à débats publics et à des processus de prises de décisions dont ils sont habituellement exclus.**

Une première expérimentation des jurys citoyens a été menée en 2010, à l'occasion des **élections présidentielles**. 13 jeunes femmes et 10 jeunes hommes ont été sélectionnés au sein des réseaux de la société civile guinéenne pour constituer un panel aussi représentatif que possible (ville-campagne, régions-capitale, élèves, étudiant.e.s, diplômé.e.s sans emploi, salarié.e.s, jeunes de métiers, etc.). Les membres du jury ont, ensemble, défini les thématiques sur lesquelles ils souhaitaient travailler (sécurité et justice, éducation / formation / emploi, protection de l'environnement). Ils se sont ensuite retrouvés pendant huit jours pour s'informer et se former sur chacune des thématiques, avec l'aide d'experts extérieurs, puis pour discuter et formuler collectivement des recommandations. Les 112 propositions ont ensuite été portées, par les jeunes, auprès des candidats puis auprès du président nouvellement élu.

L'expérience a été renouvelée en 2013, en amont des **élections législatives**. Les membres du jury ont cette fois été désignés par les collèges régionaux pour former un panel de 15 jeunes femmes et 10 jeunes hommes. Ils se sont réunis pendant huit jours, dans la ville de Kindia, pour s'informer et se former, avec l'aide d'experts, sur les trois thèmes choisis ensemble : éducation / formation / emploi, unité nationale et genre et développement. Le jury a formulé 68 propositions que les jeunes sont allés porter, en équipe, auprès des candidat.e.s à la députation. 56 d'entre eux ont accepté de rencontrer des membres du jury et la plupart se sont engagés à porter leurs propositions.

Ces jurys citoyens sont aussi des **lieux de formation à la citoyenneté et à l'engagement**. Parmi les jeunes qui ont participé à l'expérience, un grand nombre a ensuite pris des responsabilités associatives. La démarche a également été vulgarisée dans le cadre d'un partenariat entre le PROJEG et le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises pour ancrer la participation citoyenne dans la formulation et le suivi des politiques publiques.



L'alliance des organisations de la société civile pour la consolidation de la paix en Guinée forestière

En juillet 2011, les villageois de Saoro, dans la préfecture de Yomou, se voient notifier l'expropriation de 1800 hectares de terres au profit d'une entreprise publique, la Société guinéenne de palmiers à huile et hévéas (Soguipah). Les populations locales refusent de s'exécuter mais l'entreprise fait appel à l'armée pour expulser les paysans par la force. Les affrontements qui opposent les villageois et les forces de l'ordre font un mort et de nombreux blessés. Alain Kolié, ancien coordinateur du PROJEG en Guinée forestière, se souvient : « 57 personnes ont été emprisonnées, beaucoup avaient quitté le village, il y a eu des viols, les enfants étaient déscolarisés. Le PROJEG a accompagné les organisations de la société civile de la région pour réaliser une enquête et documenter les cas de violation des droits, les superficies expropriées, les plantations détruites ou les maisons saccagées. »

Les organisations de défense des Droits humains ont porté l'affaire devant la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). « La mobilisation de la société civile a permis d'obtenir la libération de 32 villageois, dans un premier temps, puis de la quasi-totalité des personnes interpellées ensuite. La Soguipah et l'État ont revu leur pratique et leur point de vue sur les questions foncières. Nous avons organisé des actions de réconciliation entre celles et ceux qui, au sein de la communauté, soutenaient la Soguipah et les villageois qui s'opposaient aux expropriations. Les tensions ont considérablement baissé. »

L'Alliance des organisations de la société civile de Guinée forestière pour la consolidation de la paix était née. De neuf associations membres au départ, elle s'est renforcée et rassemble aujourd'hui 83 organisations, certaines membres du PROJEG, d'autres non. En 2012, elle a notamment enquêté sur les événements de Zogota, près de Nzérékoré, où les forces armées ont violemment réprimés les villageois qui protestaient contre l'absence de recrutements locaux par la société minière VALE. « Les gens avaient été jusqu'à brûler des installations de la société minière. Mais dans la nuit, les militaires ont attaqué la localité, ont tué six personnes et fait de nombreux blessés par balles. Les autorités ne voulaient pas que les informations soient publiées mais c'est l'Alliance qui a rassemblé les preuves pour les rendre publiques. » Depuis, elle enquête ou intervient en médiation dans de nombreux conflits de la région.

Si la société civile a mobilisé toute son énergie pour imposer une élection démocratique, il lui faut également redéfinir ses relations avec un nouveau pouvoir, issu des urnes. Parmi les chantiers qui s'ouvrent pour le PROJEG à l'issue de l'élection présidentielle, celui de la révision du code minier s'impose comme une évidence : le mouvement social de janvier-février 2007 portait déjà la revendication d'une renégociation des conventions minières et la refonte du code minier ; au-delà du code, cette question minière avait été identifiée comme un des principaux enjeux guinéen lors de l'écriture du programme, qui a soutenu une dizaine d'actions locales autour de cette question (vulgarisation du code minier, collecte et gestion des redevances minières, prévention des conflits, protection de l'environnement, etc.) entre 2008 et 2010. La révision du code minier était une des promesses de campagne du candidat Alpha Condé, devenu président. Et de fait, le processus de révision engagé depuis 2009 s'accélère brusquement au lendemain de l'investiture présidentielle.

Le PROJEG, qui a déjà réalisé un *Guide sur le secteur minier guinéen à l'intention des organisations de la société civile*, appuie alors la coalition guinéenne « **Publiez Ce Que Vous Payez** » (PCQVP) pour organiser, en quelques semaines, un atelier national auquel participent les principaux réseaux nationaux de la société civile, les organisations syndicales, des associations locales issues des zones minières, des élus locaux ou des experts nationaux ou internationaux. Cheick Mohamed Touré, coordinateur régional de la Basse Guinée, insiste sur l'importance de cette rencontre : « les organisations ont fait remonter les problèmes et les préoccupations du terrain. Leurs recommandations n'étaient pas hors-sol, elles étaient ancrées dans la réalité et le vécu des communautés des zones minières. » Les participants à l'atelier mettent en avant sept grands principes et une cinquantaine de propositions [cf. encadré ci-après] qui sont mises en discussion avec le secrétariat général du ministère des Mines, le Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation ou la Chambre des mines. Un grand nombre de ces principes et de ces propositions ont trouvé une traduction dans le nouveau Code minier, adopté par le Conseil national de transition en septembre 2011. Comme le soulignent les auteurs de l'étude d'impact réalisée à l'issue du PROJEG, « la révision du Code Minier s'est retrouvée au centre des préoccupations de manière très soudaine et avec un planning très resserré, créant une sorte de situation d'urgence qui a été favorable à la dynamique collective. » Dans celle-ci, le PROJEG a joué un rôle majeur de mobilisation de ses réseaux et des différentes familles d'acteurs. La mobilisation s'est poursuivie en 2012, quand les compagnies minières ont obtenu une réouverture des discussions pour amendement du nouveau texte, principalement sur des questions fiscales et de niveau de la participation publique au projet d'exploitation.

Principes et propositions de la société civile pour la révision du code minier [extrait du mémorandum issu de l'atelier de février 2011]

1. Gestion transparente, démocratique et participative des ressources minières

- ▶ Faciliter l'accès à l'information sur les activités minières en publiant et en mettant les documents à la disposition des communautés concernées et de la société civile
- ▶ Soumettre les conventions minières à la ratification de l'assemblée nationale
- ▶ Éliminer les clauses de confidentialité dans les contrats miniers

2. Participation au développement communautaire à travers les collectivités locales

- ▶ Rehausser la part des redevances versées aux collectivités à au moins 1% du chiffre d'affaires des sociétés minières
- ▶ Harmoniser la nature, l'assiette et les taux des impôts, taxes et redevances affectés aux collectivités dans toutes les zones minières
- ▶ Faire des collectivités locales les maîtres d'ouvrage de toutes les actions de développement de leurs localités

3. Promotion de l'emploi et de la formation des ressources locales

- ▶ Pour le recrutement du personnel, à compétences égales, privilégier les habitants des localités riveraines des carrières et installations minières
- ▶ Responsabiliser les sociétés sous-traitantes au même titre que les sociétés mères

4. Uniformisation du traitement des travailleurs nationaux et expatriés dans toutes les sociétés minières

- ▶ Uniformiser les grilles salariales et les avantages sociaux (santé, logement, sécurité) de toutes les compagnies minières
- ▶ Appliquer le principe « à travail égal, salaire égal » indépendamment de la nationalité et de la catégorie des travailleurs

5. Responsabilité sociale et environnementale

- ▶ Partager les plans de délocalisation avec les communautés et mettre en œuvre les mesures d'accompagnement
- ▶ Faire obligation aux compagnies minières de restaurer les dommages causés à l'environnement ; les dommages devront être évalués par des consultants indépendants et compétents
- ▶ Rendre obligatoire la réalisation par tout exploitant minier d'une étude d'impact environnemental et social

6. Répartition juste et équitable des revenus miniers

- ▶ Inclure la clé de répartition des revenus entre l'État et les collectivités dans le code minier et non dans les textes réglementaires
- ▶ Réduire les exonérations fiscales de toutes natures
- ▶ Indexer les royalties sur les valeurs de références internationales
- ▶ Adopter une fiscalité incitative pour la création d'une filière nationale de transformation des minerais et fiscalité dissuasive pour les sociétés minières qui exportent des minerais bruts

7. Renforcement du rôle d'agent économique de l'exploitant artisanal

- ▶ Appuyer le processus de structuration, de formalisation et de suivi des exploitations artisanales afin de les sortir de l'informel

La mobilisation de la société civile sur la réforme du code minier est emblématique des nouvelles priorités que se donne le PROJEG : appuyer les collectifs d'organisation de la société civile dans leur plaidoyer pour influencer les politiques publiques. C'est ainsi que le programme accompagne la création, en décembre 2012, de la **Plateforme d'Information et d'Action sur la Dette et le Développement (PIADD)**, qui deviendra le principal interlocuteur des pouvoirs publics français et guinéens lors des discussions sur l'affectation sectorielle des fonds du Contrat de désendettement et de développement (C2D)⁷. La priorité donnée au renforcement des collectifs se traduit également par une évolution du dispositif de financement du PROJEG, avec l'adoption d'un outil plus structurant, « l'appel à candidature », en remplacement de « l'appel à projet » [encadré ci-après]. Comme le souligne un membre du secrétariat exécutif, « beaucoup de ces collectifs existaient avant le PROJEG. Mais avec l'appui du programme, ils ont pris de l'envergure, ont rassemblé un plus grand nombre d'organisations. Surtout, ce ne sont plus des collectifs seulement actifs sur Conakry. Ils se sont déployés sur l'ensemble du territoire et ont, à travers leurs membres, un véritable ancrage local. Ils sont aujourd'hui en capacité de mener des actions aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. »

Ces évolutions de « l'outil PCPA » interviennent dans le contexte politique, toujours très tendu, d'une transition inachevée mais anticipent une nouvelle période politique. Les élections législatives sont ajournées à de multiples reprises et l'opposition conteste les modalités de révision des listes électorales. Les violences qui précèdent le scrutin font une cinquantaine de victimes. Elles ont finalement lieu le 28 septembre 2013 et sont remportées par la coalition au pouvoir. L'installation de la nouvelle assemblée met fin au mandat du Conseil national de transition, qui a assumé le pouvoir législatif pendant plus de trois années.

7. Le Contrat de désendettement et de développement (C2D) est un instrument d'allègement de la dette bilatérale contractée par un État auprès de la France. Le pays rembourse ses échéances mais un montant équivalent lui est reversé sous forme de dons pour être investit selon les termes d'un contrat signé entre les deux pays. Le C2D guinéen a été signé le 24 juin 2013. La PIADD représentera la société civile au Comité de pilotage du C2D.



De « l'appel à propositions » à « l'appel à candidatures »

Pendant 12 ans, le PROJEG a soutenu 235 projets portés par des organisations de la société civile guinéenne, parfois en partenariat avec des organisations françaises. Au total, ce sont 5 millions d'euros (plus de 45 milliards de francs guinéens – GNF) qui ont ainsi été mobilisés par le fonds d'appui du programme, dont 860 000 € (7,8 milliards de GNF) d'apports des organisations françaises et guinéennes. Les initiatives doivent être proposées par un consortium d'au moins trois organisations de la société civile pour être éligibles au fonds. Cette règle a pour objectif d'accroître les habitudes de coopération entre organisations, de mutualiser les moyens, les compétences ou les réseaux et de faciliter les transferts d'expériences. « Mener des projets en collectif quand on fait des enquêtes sur des cas de violations de droits humains, c'est aussi un moyen d'être moins exposé que lorsqu'on est seul », rappelle Hélène Zogbelemou, présidente de l'association Humanitaire pour la protection de la femme et de l'enfant (HPFE). Un point de vue partagé par Mariama Tambassa, de l'association Initiative des femmes pour le développement durable (IFDED), pour qui le soutien aux consortiums est une des grandes réussites du PROJEG : « avant, les organisations allaient en rang dispersé. Être ensemble nous donne plus de force et nous permet d'être plus efficace, dans les localités, pour le contrôle citoyen de l'action publique. Aujourd'hui, nos organisations continuent de travailler ensemble, dans les régions, même en dehors du PROJEG. Et s'il disparaît, cette habitude va rester. »

Les processus d'instruction des projets bénéficiant de l'appui du PROJEG ont constamment évolué pour tenir compte d'un nombre grandissant de candidats, d'une situation sociopolitique complexe et surtout répondre aux ambitions d'une démarche collective et transparente de sélection des actions financées. De 2008 à 2010, le fonds d'appui a financé les projets sélectionnés dans le cadre « d'appels à propositions » : les organisations soumettaient leurs actions, quelle que soit la thématique, pourvu que le projet soit pertinent et s'inscrive dans les axes du programme. L'évaluation à mi-parcours du PROJEG, réalisée en 2010, a souligné la complexité du dispositif, la lourdeur des procédures et la grande dispersion des actions soutenues. Un nombre limité de propositions d'actions pouvait être retenu (60 sur 239 propositions en 2009 et 2010, soit moins de 25 %), sur une grande diversité de thèmes et pour des temps relativement courts. Les projets se révélaient finalement plus ponctuels que structurants pour le territoire ou le programme. Le PROJEG a donc décidé de faire évoluer ses outils en procédant par « appels à candidatures », sur des thématiques plus ciblées et pour des actions de plus grande ampleur. Les comités locaux d'instruction, issus des collèges, ont été maintenus pour faire une première analyse des

propositions d'actions. Ils apportent un accompagnement (ateliers de réécritures des projets, etc.) et un regard local par les pairs sur la proposition d'action, mais ne sont pas décisionnaires. L'appel à candidatures permet également d'orienter et de consolider la dimension pluri-acteurs des projets. En 2012 par exemple, le programme a lancé des appels à candidatures sur la question des droits humains et sur la transparence des ressources publiques. Pour le premier, les consortiums qui souhaitent candidater devaient être composés d'organisations locales et d'une organisation pilote spécialisée sur la thématique ; pour le second, les consortiums devaient être composés d'au moins trois familles d'acteurs différentes (associations, syndicats, élus, media, université, réseaux).

Sur les premières phases, les « appels à propositions » puis les « appels à candidatures » ont fait émerger, aux niveaux local et national, des plateformes et des consortiums d'organisations impliqués sur les thématiques du programme. Ce sont ces acteurs que le PROJEG va décider de soutenir, de façon plus continue et structurante, à partir de 2013 en renonçant cette fois à tout type d'appel.





L'impossible stabilité : la société civile sur tous les fronts

(2014 – 2019)

L'organisation des élections législatives marque la fin de la transition sans mettre un terme aux crises politiques qui secouent la Guinée à intervalles réguliers. L'opposition conteste le résultat du scrutin législatif, comme elle contestera les modalités d'organisation et les résultats des élections présidentielles d'octobre 2015 et des élections locales de février 2018, maintes fois reportées. Chaque rendez-vous électoral s'accompagne de violences politiques, de répression des manifestants et de violations des droits humains. Chaque fois, la société civile tente de préserver la paix et de prévenir les conflits communautaires. Lors du second scrutin présidentiel de 2015 par exemple, les « collèges régionaux » assurent une **veille citoyenne** pour identifier les messages incitant à la violence ou qui contribuent à l'ethnisation du discours politique. Ces « écoutes électorales » ont mobilisé, avec le soutien du PROJEG, plus de 1300 militant.e.s de la société civile, dans les 33 préfectures du pays, qui se sont organisés pour être présents lors des meetings ou dans les quartiers généraux des partis, pour suivre les émissions de radios et de télévision ou pour assurer la surveillance des sites d'information en ligne et la lecture des journaux. Près de 500 propos problématiques ont ainsi été recensés, dont les auteurs ont été interpellés. Les élections locales sont, par ailleurs, le seul scrutin pour lequel la loi guinéenne autorise les candidatures indépendantes. Le PROJEG, en partenariat avec le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (CEMÉA) d'Île de France, accompagne de jeunes candidats indépendants sur la façon d'appréhender les enjeux du territoire, l'intérêt général ou la citoyenneté.

À l'introuvable stabilité politique s'ajoute, à partir de décembre 2013, une crise sanitaire majeure avec l'épidémie de fièvre Ébola. Les premières contaminations sont recensées dans le sud-est du pays, près de Guéckédou. L'épidémie se propage rapidement, d'abord aux préfectures voisines de Macenta et de Kissidougou, puis au Libéria et en Sierra Leone. Des centaines de cas, puis des milliers, sont recensés. Le centre de la Guinée est touché, puis la capitale Conakry. Des contaminations et quelques décès sont enregistrés au Nigéria, au Mali et au Sénégal, et même pour la première fois hors du continent africain, qui ont pour effet d'accélérer la mobilisation internationale. Il faudra deux ans pour venir à bout de l'épidémie sur le territoire guinéen, dont la fin est officiellement déclarée en décembre 2015. Le bilan de l'Organisation mondiale de la santé fait état de 28500 malades recensés, 11300 décès dont 2500 en Guinée – un bilan sans doute très en dessous de la réalité – et près d'un survivant sur deux qui garde des séquelles. Le système de santé guinéen, déjà très délabré, est particulièrement affecté, avec de nombreux personnels soignants contaminés.

De fortes tensions naissent parfois entre travailleurs humanitaires et populations de certaines régions affectées, comme l'illustre le massacre de huit personnes, dont six membres de l'administration, venues sensibiliser sur l'épidémie à Womey, en Guinée Forestière. Dans certaines zones, les populations refusent de se faire soigner dans les centres sanitaires et continuent à enterrer leurs morts selon les pratiques traditionnelles. Elles ne croient pas à la maladie, pensent qu'elle est amenée par les occidentaux ou encore entretenue par les autorités. Les centres de santé sont perçus comme des lieux de contamination ou des mouiroirs et de nombreux individus contaminés refusent de s'y rendre de peur d'être mis à l'index.

La communauté internationale, qui a tardé à prendre la mesure de l'ampleur de l'épidémie, multiplie les mesures contre-productives d'isolement des pays touchés. Les membres français du PROJEG se mobilisent pour tenter de « raisonner » l'opinion publique et interpeller les pouvoirs publics. En novembre 2014, 249 organisations de la société civile française et guinéenne publient ainsi un communiqué commun et signent une tribune dans le journal *Libération* pour « **isoler le virus, pas le pays** » [encadré ci-dessous]. Les liens qui se sont noués entre le PROJEG et les associations de la diaspora guinéenne en France permettent d'organiser l'envoi, en février 2015, d'une délégation de personnalités de la diaspora bénéficiant du respect et de l'écoute de leur communauté d'origine. Elles visitent huit zones de réticence et permettent d'**ouvrir le dialogue avec des populations en rejet des campagnes sanitaires et de rétablir un peu de confiance envers la prise en charge de l'épidémie.**

Ébola : isoler le virus, pas les pays

Tribune de 249 organisations françaises et guinéennes parue dans *Libération* le 14 novembre 2014 [extrait]

Ébola : ce simple mot fait frémir d'une peur irraisonnée aussi bien citoyens, qu'entreprises ou états. Et pour cause. La communication à laquelle succombent médias nationaux et internationaux stigmatise plus qu'elle n'explique. Le manque d'explications claires sur le virus alimente fantasmes et psychose. Dans les pays touchés, les individus affectés par Ébola, qui ont peur d'être mis à l'index de la société et qui appréhendent l'hôpital comme un mouiroir, rechignent à se rendre dans les centres de santé et augmentent ainsi la propagation de la maladie.

À l'étranger, la peur pousse États et entreprises à limiter ou à stopper leurs relations avec ces pays, créant l'illusion d'aider ainsi à stopper le virus. Faux : le Sénégal, qui a fermé sa frontière avec la Guinée, ne fait ainsi qu'encourager les passages clandestins, nuisant au contrôle sanitaire et accroissant les risques de propagation de l'épidémie. Résultat : les états atteints sont laissés dans un isolement total, véritable menace pour leur développement économique, social et politique. Dans les trois pays les plus

touchés, les prix des denrées alimentaires de première nécessité ont augmenté de 24% et la pénurie alimentaire ne cesse de s'accroître. Les investisseurs ainsi que tous les projets de développement sont à l'arrêt ou au ralenti. En Guinée, la croissance du PIB a déjà diminué de 2% à 3%. Les agriculteurs familiaux ne peuvent plus exporter, hypothéquant les progrès récents réalisés en matière de sécurité alimentaire. Écoles et universités sont fermées [...].

Certes, l'épidémie est très préoccupante. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) annonce que l'on pourrait atteindre le cap des 20 000 cas d'ici à novembre. Les états concernés sont déficients face à la maladie [...]. [Mais] l'isolement de ces états n'est pas une solution mais une double peine. C'est pourquoi, 249 organisations françaises et guinéennes s'unissent pour demander aux états, médias, entreprises, ONG et pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités afin de venir à bout de cette crise sanitaire avant que ne s'y ajoute une catastrophe économique, sociale et politique.

Nous demandons aux états concernés de respecter l'engagement pris en 2001 à Abuja d'accorder 15% de leur budget global à la santé. Un système de santé plus fort sera en mesure de mieux résister à l'épidémie [...].

Nous demandons aux états de la sous-région de se mobiliser. Leur coopération est indispensable pour la résolution de cette crise sanitaire [...]. Nous demandons au Sénégal de rouvrir sa frontière, tout comme l'a fait la Côte d'Ivoire, respectant ainsi les recommandations de l'Assemblée générale des Nations unies [...]. De la même manière, nous demandons aux compagnies aériennes de maintenir ou de reprendre leurs vols vers Conakry, Freetown et Monrovia. Si des mesures de contrôles doivent être prises pour éviter la propagation du virus, une mise à l'isolement forcée de ces états ne se justifie pas.

Nous demandons aux bailleurs de coordonner leurs actions, de veiller à ce que leurs appuis arrivent à temps, correspondent aux besoins et participent à renforcer ces systèmes de santé fragiles. La communauté internationale qui a tant tardé à réagir doit accélérer ses actions.

Enfin, nous demandons aux médias, aux états et aux ONG de s'orienter activement et urgemment vers une communication pédagogique évitant la stigmatisation de la maladie et créant de la confiance dans la prise en charge médicale.

L'épidémie de fièvre Ébola n'épargne pas le fonctionnement du PROJEG, dont l'assemblée générale de 2014 a été complexe à organiser. Des projets, notamment avec l'université française sur les questions minières, ont dû être repoussés. Mais les activités des organisations de la société civile soutenues par le programme se poursuivent, avec **une attention croissante portée aux questions de développement local et de contrôle citoyen de l'action publique** [voir par exemple p.48 l'encadré sur l'orpillage] qui prolongent

souvent, en région, l'action de collectifs nationaux. Pour Abdourahmane Sano, Président de la Plate-forme nationale des citoyens unis pour le développement (PCUD), « ces démarches de contrôle citoyen de l'action publique étaient, jusque-là, principalement portées par des organisations internationales. Le PROJEG a développé une approche innovante pour réduire la méfiance entre gouvernants et gouvernés et institutionnaliser la démarche. Aujourd'hui la société civile guinéenne peut travailler sur la transparence budgétaire. Ça n'aurait pas été possible il y a seulement quelques années. »

Dans le prolongement de la contribution de la société civile à la réécriture du code minier, le projet de **Suivi des Obligations Légales des compagnies minières** (SOL), initié en 2013, illustre cette volonté d'articuler l'échelle locale et l'échelle nationale dans une même action de plaidoyer et de contribuer à la montée en compétence des associations. L'adoption du nouveau Code minier a suscité de grands espoirs en matière de contribution de l'industrie minière au développement du pays, d'augmentation des ressources de l'État et des collectivités locales, de développement de l'emploi, de transparence, de concertation avec les communautés ou de protection de l'environnement. Avec le SOL, la coalition « Publiez Ce Que Vous Payez » (PCQVP) entreprend de documenter l'écart existant entre les pratiques des compagnies minières et les textes légaux, sur des thèmes aussi variés que le paiement des redevances superficielles, la contribution au développement local, les conditions de renouvellement des permis ou les questions environnementales, notamment en matière de réhabilitation des

sites à l'issue des opérations de recherche ou d'exploitation. Huit consortiums régionaux d'organisations de la société civile se constituent pour enquêter sur huit sites et huit entreprises minières en phase de recherche ou d'exploitation, dans les quatre régions naturelles de la Guinée et pour différentes substances (bauxite, minerai de fer, or et diamant). Les résultats de ces enquêtes comme les recommandations qui en résultent sont mises en discussion dans chacune des communes concernées et au niveau de chaque préfecture à l'occasion de forums qui rassemblent plus d'un millier de citoyen.ne.s, d'élu.e.s locaux, de membres d'organisations de la société civile locale, de représentant.e.s des pouvoirs publics ou des compagnies minières.



Principales recommandations issues du Suivi des obligations légales (SOL) des compagnies minières⁸

Au gouvernement guinéen :

- ▶ Reprendre les négociations avec les titulaires d'anciens titres miniers pour aligner leurs obligations sur le code minier actuel, en particulier en matière de redevance superficielle, de développement local et de respect de l'environnement.
- ▶ Mettre en application les dispositions du décret 285 du 31 octobre 2017 sur le fonctionnement et la gestion des Fonds de Développement Local (FODEL) pour que ceux-ci soient opérationnels lors de la mise en place des nouveaux Conseils communaux.
- ▶ Publier régulièrement les nouvelles conventions et les nouveaux avenants aux conventions minières.
- ▶ Publier, sur une plateforme internet dédiée, les Notices d'impact environnemental (permis de recherche), les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de l'ensemble des titres miniers.
- ▶ Organiser une phase de concertation avec les collectivités et les organisations locales de la société civile, notamment sur les questions de réhabilitation des sites, avant toute délivrance du certificat de conformité environnemental par le Bureau guinéen d'études et d'évaluations environnementales.
- ▶ Ne pas renouveler un permis de recherche sans que l'administration n'ait délivré, après concertation avec les communautés, un quitus de réhabilitation des zones rétrocédées.
- ▶ Prendre un arrêté conjoint pour mettre à jour les taux de redevance superficielle des permis de recherche. À cette occasion, de rehausser significativement les taux de redevance et d'adopter une échelle de taux de redevance qui garantisse au moins la stabilité des revenus à la collectivité lors des renouvellements du permis.
- ▶ Publier, dans les plus brefs délais, le décret instituant le compte fiduciaire de réhabilitation de l'environnement prévu à l'art. 144 du Code minier, ainsi que l'arrêté conjoint sur les modalités de son fonctionnement.

Au parlement :

- ▶ Refuser toute prolongation de convention minière arrivant à expiration qui ne soit pas strictement alignée sur l'actuel Code minier.

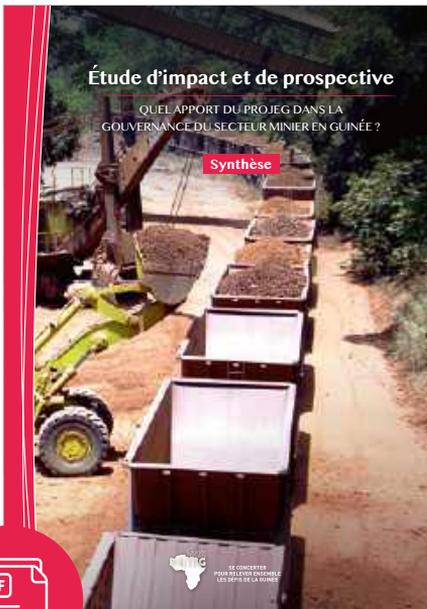
8. D'après Publiez ce que vous payez Guinée, *Les compagnies minières respectent-elles les obligations légales ? 3 ans d'enquête de la société civile sur le respect du code minier guinéen*, 2018.

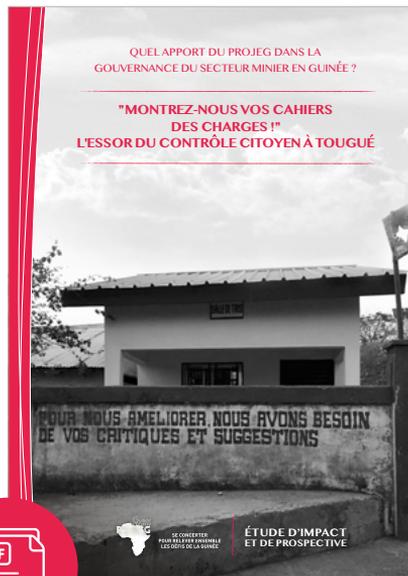
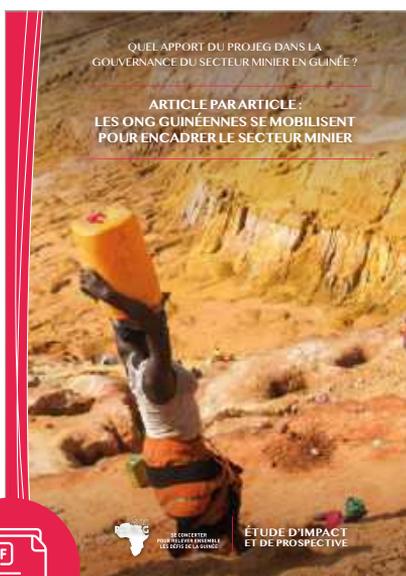
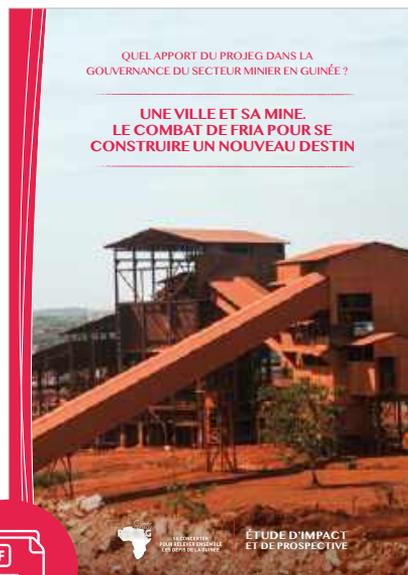
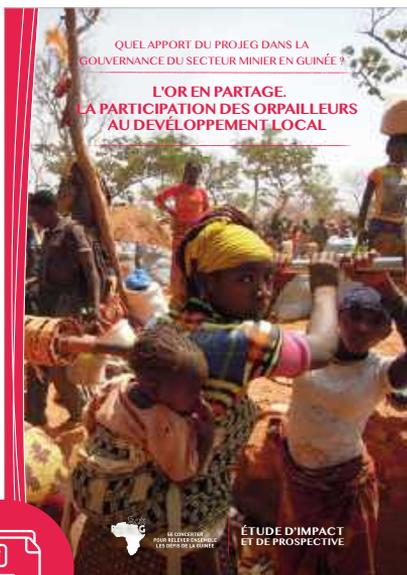
Aux compagnies minières dont les conventions ne relèvent pas du Code minier de 2011 :

- ▶ Aligner volontairement leurs pratiques sur les dispositions de l'actuel Code minier en matière de protection de l'environnement, de concertation avec les communautés et de soutien au développement local.
- ▶ Inscrire l'ensemble de leurs contributions, y compris leurs contributions volontaires, dans les Plans de Développements Locaux (PDL) des collectivités territoriales, en application de l'art. 511 du code des Collectivités.

Le projet, qui s'est étalé sur près de cinq années (2013-2018), est d'abord un processus de **renforcement des capacités des acteurs locaux dans leurs démarches de contrôle citoyen**, à la fois par des temps de formation, d'élaboration des outils d'enquête, d'expérimentation et de mise en œuvre, sur le terrain, du suivi des obligations légales. C'est aussi **un processus d'élaboration collective des recommandations issues des enquêtes de terrain et d'une stratégie de plaidoyer** portée par la plate-forme nationale « Publiez Ce Que Vous Payez », en lien étroit avec les collectifs locaux. Dans ce processus, le PROJEG joue un rôle de financeur et de facilitateur (mobilisation des ressources et de l'expertise, organisation des rencontres, etc.)

tandis que la plate-forme, en lien avec les consortiums, conserve la responsabilité politique de la diffusion des résultats, de la validation des recommandations [encadré ci-dessus] et du portage de la campagne de plaidoyer. Par ce plaidoyer, PCQVP a obtenu du ministère des Mines d'être associé à la mise en place des Comités d'appui à la gestion du Fonds de Développement Local (FODEL) et de la Chambre des Mines un engagement à travailler en partenariat sur des projets de protection de la santé dans les zones minières. Pour le Docteur Alpha Diallo, Président de PCVP, « par son action sur la réforme du code minier ou le suivi des obligations légales des compagnies minières, le PROJEG a montré que la société civile n'était pas seulement dans la critique ou l'invective, mais qu'elle était en capacité de formuler des propositions concrètes. Nos relations avec les pouvoirs publics en sont profondément changées. »





Documents. L'or en partage. La participation des orpailleurs au développement local
https://drive.google.com/file/d/1qD_dS-lA6aFERB8uNR6CepLlSf7h26bT/view
 Une ville et sa mine. Le combat de Fria pour se construire un nouveau destin
<https://drive.google.com/file/d/1QM7kWvQyeAFFvs0nM1DBxgKWd1JfKw/view>
 Article par article : les ONG guinéennes se mobilisent pour encadrer le secteur minier
https://drive.google.com/file/d/1yqDQ_6Pre3R0AmYTb5-5rEMmufv-ZUQI/view
 "Montrez-nous vos cahiers des charges !" L'essor du contrôle citoyen à Tougué
<https://drive.google.com/file/d/1RyprzKu-RFaMhDpt9u8Ydz53Yy19dsQQ/view>



Mobiliser les ressources de l'orpaillage pour le développement local

L'action menée par quatre organisations du collectif Mines de Kankan (ADAPE, CENAFOD, GAAPE et HERE Guinée) et par le collège régional de la Haute Guinée est emblématique de l'intérêt croissant du PROJEG pour les questions de développement local et de contrôle citoyen de l'action publique.

L'exploitation aurifère artisanale, très ancienne en Haute Guinée, s'est considérablement intensifiée dans les dernières décennies. Ce développement rapide de l'exploitation artisanale a un impact sur la santé des populations et la scolarisation. Il génère des conflits fonciers ou avec les exploitations industrielles et de nombreux dégâts environnementaux et agricoles.

L'orpaillage traditionnel est un système totalement informel mais très organisé. Les **Tombolomas**, une institution villageoise traditionnelle, « régit toutes les affaires relatives à l'extraction de l'or et à la vie dans les camps d'orpailleurs. Ils définissent les règles d'accès et d'exploitation [...] veillent au respect des règles de creusage, règlent les différends [...], recouvrent les taxes et veillent à la sécurité. Ils tiennent des assemblées régulières et élisent un chef. [...] L'orpaillage constitue ainsi une ressource financière informelle importante pour les populations qui contribue au développement des territoires, mais qui échappe au contrôle de l'administration minière et à la fiscalité locale. »⁹

Cette question de l'orpaillage, des conflits qu'il génère et des ressources qu'il est susceptible de procurer, est devenu rapidement un enjeu régional pour le collège de Haute Guinée. Le collectif Mines de Kankan s'empare du problème avec le soutien du PROJEG et initie, en 2014, un « comité technique » pour fédérer toutes les parties prenantes. En 2015-2016, il réalise des études d'impact dans les préfectures les plus touchées. Puis, dans le prolongement de ce travail préalable, une session exceptionnelle du collège de la Haute Guinée est organisée en 2017. Elle rassemble orpailleurs, associations, élus locaux, administration déconcentrée et des représentants du ministère des Mines et se conclue par une déclaration commune des participants, dite de Kankan, par laquelle **les orpailleurs s'engagent à verser, via les Tombolomas, 20% de leurs recettes au budget de leur commune rurale** selon la clé de répartition suivante : 10 % pour le Plan de

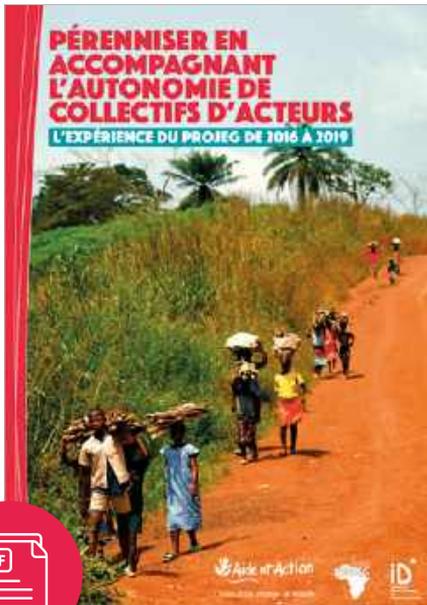
9. M. Vielajus, J.-M. Bonis Charanclé, D. Arnould Balandier, R. Banégas, *Quel apport du PROJEG dans la gouvernance du secteur minier en Guinée ? Étude d'impact et de prospective. Étude de cas n°3*, 2018.

développement local, 5% pour la prise en charge des dommages causés à l'environnement et 5% pour la formation et la sécurité des travailleurs de l'orpaillage. À ce jour, après un large travail de restitution et de sensibilisation, plus de 200 conventions ont été signées avec les communes rurales. Trois mois après la déclaration, 19 000 € avaient déjà été collectés sur cinq communes. Comme le souligne l'étude d'impact, « les Tombolomas étaient, au départ, très réticents sur le principe d'octroyer aux communes une partie de leurs taxes. Il fallait donc partir de leurs craintes pour sécuriser le système de collecte. Convaincre les sages (dont la parole est très respectée et qui jouent un rôle primordial dans la gestion des conflits) [...] a été l'une des premières étapes pour que le dispositif puisse voir le jour. Le dispositif proposé [...] est marqué par la nécessité de créer un engagement réciproque des principaux acteurs concernés (Tombolomas et élus locaux).» L'expérimentation a pu être approfondie dans quatre communes avec la formation et la construction d'outils de collecte et de gestion, dans le cadre d'un partenariat plus vaste sur la gouvernance locale entre le PROJEG et le Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV)¹⁰, principal outil d'appui à la décentralisation.

Dans cette période de crises électorales ou sanitaires successives, où se succèdent également les épisodes de fortes tensions sociales (grève générale de trois jours en février 2016, longues grèves des enseignants de février et d'octobre 2018 ou violentes manifestations contre l'augmentation des prix du carburant en juillet 2018), le « mouvement social » ne parvient pas à se rassembler et à porter un message commun. Ses dernières initiatives remontent à 2014, lorsqu'il a tenté, à l'issue des législatives, de jouer la médiation entre la majorité présidentielle et l'opposition. De la même façon, les initiateurs des États généraux de la société civile échouent à surmonter les divisions entre plateformes et grandes familles d'acteurs. Le rassemblement ne verra finalement pas le jour, malgré de vastes consultations organisées dans chaque préfecture (2015) et au niveau régional (2016). Finalement, les « collègues régionaux » du PROJEG restent de rares lieux de convergences, d'actions et d'expressions communes de la société civile guinéenne, dans sa diversité.

Ce travail d'appui aux collectifs et consortiums mené par le PROJEG prépare déjà la phase de « désengagement », qui s'ouvre en 2017. L'histoire du PCPA Guinée doit en effet s'achever fin 2019.

10. Remplacé en 2018 par l'Agence nationale de financement des collectives (Anafic).



Les trois années restantes, le programme les consacre à l'accompagnement vers l'autonomie et la pérennisation des cinq collèges régionaux et de onze collectifs, tous issus du travail de structuration que le programme a entrepris ces dernières années. Investis sur les grandes thématiques du PROJEG (droits humains, questions minières, contrôle citoyen de l'action publique, etc.), ces collectifs sont de toutes tailles et rassemblent, pour les plus petits quatre associations et pour les plus grands jusqu'à 85 organisations. Chacun élabore avec le PROJEG un plan de renforcement de l'autonomie qui leur permet de travailler sur leur vision, leur mission, leur gouvernance et leur modèle économique.

Les inquiétudes sont nombreuses : comment faire demain, sans avoir le PROJEG à ses côtés, sans une vision partagée qu'il a permis de construire, d'Assemblée générale en Assemblée générale et de collège en collège ? Les dynamiques collectives qu'il impulse au quotidien pourront-elles se maintenir ? Comment faire aussi sans son soutien financier ? Certains partenariats ne lui survivront sans doute pas et certaines organisations auront probablement des difficultés à franchir cette nouvelle étape. Mais la conviction des initiateurs du programme est que la société civile guinéenne sort renforcée de cette aventure collective. Leur environnement associatif est plus solide. Sur le terrain, en région, ses relations avec les pouvoirs publics locaux sont plus nombreuses et plus fluides, emprunts d'une plus grande confiance. Les organisations ont aussi gagné en reconnaissance.

« Au fil des années, nous avons vu ces organisations se transformer, se développer, raconte Cheick Mohamed Touré, coordinateur régional de la Basse Guinée. Elles sont devenues incontournables sur l'échiquier national. Les gens avaient peur d'aller demander des comptes, le PROJEG a contribué à changer les choses. » Certaines organisations ont acquis des savoirs et de solides connaissances sur des sujets autrefois réservés à des experts, comme pour l'environnement minier ou la gestion des ressources publiques. Elles ont fait des enjeux citoyens et non plus des débats de spécialistes. De nouvelles personnalités ont émergé, pour certaines « grandies » dans la dynamique du programme. Surtout, en France et en Guinée, ces associations, ces collectifs et ces plates-formes ont de nombreux projets, qu'elles comptent bien porter, même sans le PROJEG. Mady Diawando, coordinateur en Moyenne Guinée, le résume ainsi : « le PROJEG a contribué à forger des militants, des citoyennes et des citoyens prêts à défendre leurs convictions. »



Décloisonner les partenariats

La stratégie « pluri-acteurs » du PROJEG n'a pas seulement pour objectif de faire travailler ensemble les associations ou de faciliter la concertation avec les pouvoirs publics. Elle a aussi pour ambition de décloisonner les relations entre les familles d'acteurs pour construire des alliances plus fortes, plus structurantes et parfois plus innovantes. Le PROJEG a ainsi toujours été attentif à la convergence entre les **plateformes associatives** et les principales **centrales syndicales** guinéennes, une mobilisation commune qui a maintes fois démontré sa capacité à peser sur le cours de l'histoire pendant la transition. Une des spécificités du PCPA Guinée est aussi l'implication, aux côtés des associations de solidarité internationale ou de défense des droits humains, des deux principales organisations syndicales françaises, la CGT et la CFDT, particulièrement mobilisées sur le suivi des contrats de désendettement-développement (C2D) – elles sont membres de la Plateforme française Dette & Développement – et sur les questions minières.

Le programme s'est également tourné vers les associations de la **diaspora guinéenne** et a travaillé avec elles pour transcender les clivages et participer activement à la préservation de la paix et à la prise en compte de la jeunesse. Elles se sont ainsi impliquées dans la construction d'un cadre de concertation entre jeunes de la diaspora et pouvoirs publics guinéens (2012-2014) ou pour réaliser une mission de sensibilisation dans les zones de réticence lors de l'épidémie Ébola [cf. ci-dessus]. En 2015, à l'occasion des élections présidentielles, une vingtaine d'organisations guinéennes en France se sont mobilisées, aux côtés de la société civile guinéenne, pour un scrutin apaisé.

Les liens tissés avec le monde de la **recherche** ont également été déterminants. Des chercheurs guinéens, ouest africains et français, notamment issus du Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement (Gemdev), ont par exemple travaillé avec des associations sur l'orpaillage en Haute Guinée et ou sur l'avenir de la ville minière de Fria. Dans ce travail commun, les acteurs renouvellent leur lecture et leurs analyses des situations et mobilisent des formes d'expertises complémentaires qui enrichissent et rendent plus pertinents les projets.

Le partenariat avec les médias s'est également renforcé à l'occasion d'un travail commun réalisé avec le soutien de l'Agence française de développement média (CFI). De décembre 2016 à mai 2018, treize « binômes » associations-médias ont travaillé ensemble sur des sujets aussi variés que l'accès à la santé, les redevances minières ou la gestion des taxes collectées pour l'assainissement du marché de Matoto, dépassant ainsi les méfiances réciproques pour aller vers des collaborations plus régulières dans une même démarche de sensibilisation et de formation au contrôle citoyen.



Et après le PROJEG ?

Ce retour sur l'histoire du PROJEG permet de mesurer le chemin parcouru depuis 2007 par ses membres, par les organisations qu'il a appuyées ou, plus généralement, par la société civile guinéenne. Il permet de mesurer la diversité et l'ampleur des réalisations, dans un contexte d'instabilité extrême.

Rares ont été, au cours de ces douze années, les moments d'apaisement. S'il est toujours difficile de rendre compte de la contribution des uns et des autres dans de tels contextes, il ne fait guère de doute que le PROJEG aura contribué, à de multiples reprises, de multiples façons et avec de multiples partenaires, à atténuer ou à dépasser ces périodes de crises. Il aura marqué, par son appui aux acteurs de la société civile, l'Histoire politique – avec un grand « H » – de la Guinée contemporaine. Il aura marqué, tout aussi profondément, des centaines d'organisations de la société civile elles-mêmes. On ne le répètera jamais assez, la longue durée d'un programme comme le PROJEG est la condition d'une action véritablement structurante, d'une mise en réseau des organisations, d'un renforcement de l'expertise, d'un apprentissage collectif. Le « renforcement de capacité » ou la « professionnalisation » des organisations, comme on les appelle parfois, n'est pas l'affaire d'un appui ponctuel. Certaines associations ont précisé leur objet social, d'autres ont pris des habitudes de travail en consortium ou ont décidé de rejoindre un collectif, des lieux de concertation avec les élus ou les pouvoirs publics se sont créés, des plates-formes ont élargi leurs bases sociales. Autant de réussites qui se construisent dans le temps long, qui est également une condition à l'autonomisation des acteurs.

Aujourd'hui, les grandes « familles » d'acteurs de la société civile guinéenne sont sans doute plus divisées qu'elles ne l'étaient en 2007 ou 2009. C'est ainsi. Les efforts du PROJEG en faveur d'un plus grand rassemblement des acteurs la société civile ont souvent été couronnés de succès, pas dans la dernière période. Le « mouvement social » n'occupe plus le devant de la scène politique comme lorsqu'il imposait son agenda à la transition. Mais peut-être renaîtra-t-il demain – on peut le souhaiter. Surtout, de nouvelles organisations, de nouvelles plates-formes ou de nouveaux collectifs ont émergé, qui mobilisent à leur tour les citoyens. C'est maintenant une chose acquise : les organisations de la société civile ont leur mot à dire sur les politiques publiques, localement et nationalement.

On le voit également avec les mobilisations et les manifestations populaires contre un changement de la Constitution, finalement promulguée le 6 avril 2020 et qui permet à Alpha Condé briguer un troisième mandat présidentiel : malgré les clivages, malgré le retour des violences politiques et la réduction des espaces de la liberté d'expression, la société civile se remobilise. Et, chose nouvelle, beaucoup de jeunes s'impliquent dans le Front national de défense de la constitution (FNDC). Cette mobilisation marque sans doute l'émergence d'une nouvelle génération de leaders.

Toutes les histoires, même les plus belles, ont une fin. Celle du PROJEG s'achève officiellement en décembre 2019, avec les cérémonies de clôture du programme. Mais le PROJEG s'achève-t-il vraiment ? Nous sommes persuadés du contraire : les graines qu'il a semées continueront de germer.

Auteur :
Olivier Blamangin

Graphisme :
ateliermarteil.com

Imprimé en septembre 2020



Avec le soutien de



L'Education change le monde



MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES